



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
des relations avec les citoyens**

Le lundi 23 avril 2012 — Vol. 42 N° 30

Étude des crédits du ministère de la Famille
et des Aînés (1): volet Aînés

**Président de l'Assemblée nationale:
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente des relations avec les citoyens

Le lundi 23 avril 2012 — Vol. 42 N° 30

Table des matières

Aînés	1
Remarques préliminaires	1
Mme Marguerite Blais	1
Discussion générale	2
Document déposé	8
Document déposé	13
Adoption des crédits	30
Document déposé	30

Autres intervenants

M. Raymond Bernier, président

Mme Carole Poirier
M. Michel Pigeon
Mme Lisette Lapointe
M. André Drolet
M. Damien Arsenault

- * M. Michel Boivin, L'Appui pour les proches aidants
- * Témoin interrogé par les membres de la commission

Le lundi 23 avril 2012 — Vol. 42 N° 30

Étude des crédits du ministère de la Famille et des Aînés (1): volet Aînés

(Quatorze heures quatre minutes)

Le Président (M. Bernier): À l'ordre, s'il vous plaît! Je tiens à constater le quorum. Je déclare la séance de la Commission des relations avec les citoyens ouverte et je demande à toutes les personnes dans la salle de bien vouloir éteindre la sonnerie de leurs téléphones cellulaires.

Aînés

La commission est réunie afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires du volet Aînés du portefeuille Famille et Aînés pour l'exercice financier 2012-2013.

Mme la secrétaire, y a-t-il des remplacements?

La Secrétaire: Oui, M. le Président. M. Marsan (Robert-Baldwin) est remplacé par M. Drolet (Jean-Lesage); Mme Bouillé (Iberville) est remplacée par Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve).

Le Président (M. Bernier): Merci beaucoup. Donc, les modalités de cet après-midi sont les suivantes. Nous allons débiter par les remarques préliminaires. Chacun, 10 minutes. Donc, 10 minutes à la ministre et 10 minutes également à la députée de... Je cherche votre comté.

Des voix: Hochelaga-Maisonneuve.

Le Président (M. Bernier): Hochelaga-Maisonneuve. Et, par la suite, nous aurons des blocs d'échange de 20 minutes. Comme des indépendants, des députés indépendants ont mentionné... désiraient prendre la parole, ils auront 7 min 30 s chaque. Donc, je vois la députée de Crémazie — je vous souhaite la bienvenue — qui est ici. Donc, à ce moment-là, il y aura alternance avec le gouvernement par la suite. Donc, vous aurez un deuxième bloc de questions.

Donc, je souhaite la bienvenue à tous les parlementaires. Je vous souhaite surtout une bonne séance, une bonne séance de travail. Bienvenue, Mme la ministre. Bienvenue, Mme la députée d'Hochelaga-Maisonneuve. Et je vous souhaite un après-midi fructueux.

Remarques préliminaires

Donc, sans plus tarder, nous allons débiter avec les remarques préliminaires. Mme la ministre, vous disposez de 10 minutes pour vos remarques d'ouverture.

Mme Marguerite Blais

Mme Blais: Merci, M. le Président. Permettez-moi, d'abord, de vous présenter les personnes qui m'accompagnent aujourd'hui: Mme Line Bérubé, sous-ministre au ministère de la Famille et des Aînés; Catherine Ferembach, sous-ministre adjointe au Secrétariat des aînés; Sylvain Gagnon, sous-ministre adjoint des Services sociaux au ministère de la Santé et des Services sociaux; Christian Barrette, sous-ministre adjoint, Direction générale des politiques du MFA; Mimi Pontbriand, sous-ministre adjointe, Direction générale des opérations régionales, MFA; Doris Paradis, sous-ministre adjointe à la Direction de l'administration; les membres du personnel du ministère; Serge Cormier, directeur principal des services administratifs et techniques, Revenu Québec; Daniel Doyon, directeur des politiques d'emploi et de la main-d'oeuvre, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; Andréas Brandl, chef de service de la normalisation et de la simplification à la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurance; le Dr Michel Boivin, directeur général de L'Appui.

L'équipe du cabinet est composée, entre autres, d'une personne fort importante, la directrice du cabinet, Mme Josée Lévesque, Denis Harvey, Yves Bernier, Lindsay Jacques-Dubé, Marie-Eve Morneau et Johanne Bolduc.

D'emblée, M. le Président, j'offre à cette Assemblée toute ma collaboration et celle de mon équipe pour répondre avec transparence à vos questions. Et j'aimerais aussi saluer les parlementaires qui se sont déplacés, qui sont ici aujourd'hui, donc la députée d'Hochelaga-Maisonneuve, celle de Crémazie, de Bonaventure, de Charlesbourg et de Lesage.

Cette étude de crédits 2012-2013 revêt une importance toute spéciale pour moi cette année. D'abord, elle vient mettre en lumière ce que nous avons accompli en 2011-2012 pour améliorer les conditions de vie des aînés et, surtout, elle vient souligner à quel point les personnes aînées sont au coeur des priorités du gouvernement du Québec. Nous rendrons très bientôt publique la politique sous la thématique du *Vieillir chez soi*, que le premier ministre a annoncée dans son discours inaugural du 29 février 2011. Le budget 2012-2013 déposé dernièrement par le ministre des Finances démontre bien toute l'importance que notre gouvernement accorde à cette politique. Elle permettra d'améliorer significativement les conditions de vie des personnes aînées et de faire en sorte qu'elles puissent demeurer en santé le plus longtemps possible dans leur communauté.

Depuis ma nomination en 2007 à titre de ministre responsable des Aînés, je m'efforce de baliser le chemin pour cette politique. J'ai commencé mon mandat en réalisant une vaste consultation publique sur les conditions de vie des

âinés sur tout le territoire du Québec. J'ai voulu joindre le plus de gens possible: les âinés, leurs proches, les associations communautaires, les chercheurs, bref, toutes les personnes concernées par la question. Je souhaitais échanger avec elles sur les différentes dimensions liées à la réalité des âinés.

Ce que les âinés veulent, c'est vieillir chez eux, dans leur milieu de vie, tout en demeurant actifs et en s'impliquant dans leur communauté. Pour répondre aux demandes que les âinés ont exprimées, nous avons mis en place depuis 2007 plusieurs mesures structurantes qui ont suscité des investissements majeurs. Elles ont pavé la voie à une vision intégrée et cohérente de l'action gouvernementale en faveur des âinés. On parle ici de la Stratégie d'action en faveur des âinés, des ententes spécifiques avec les conférences régionales des élus, de mesures fiscales avantageuses, des municipalités amies des âinés, du Soutien aux initiatives visant le respect des âinés, du plan d'action gouvernemental 2010-2015 pour contrer la maltraitance, le Fonds de soutien aux proches aidants, les Carrefours d'information aux âinés, et j'en passe. Et nous sommes à finaliser les détails d'une toute première politique gouvernementale sous la thématique du *Viellir chez soi*.

● (14 h 10) ●

Lors du discours inaugural précédant le budget 2011-2012, le premier ministre a annoncé cette politique. Je la coprésidé avec ma collègue la ministre déléguée aux Services sociaux, et un comité ministériel composé de six ministres, chargé d'élaborer cette politique gouvernementale — Santé et Services sociaux, Affaires municipales, Transports, Emploi et Aînés — a été mis en place. Au fil des travaux, d'autres ministères et organismes ont été rencontrés afin de convenir de leur contribution dans l'élaboration de la politique. À ce jour, 16 ministères et organismes sont impliqués de près ou de loin dans l'élaboration de cette politique qui sera dévoilée sous peu.

L'ensemble des mesures prévues dans le budget 2012-2013 démontrent l'ampleur de l'engagement du gouvernement envers les âinés du Québec. Sur une période de cinq ans, des sommes additionnelles prévues dans le budget et directement reliées au plan d'action de la politique *Viellir chez soi* seront de 2,7 milliards de dollars. Le financement de cette politique s'articule autour de quatre grands axes: 76 millions d'investissement pour soutenir les âinés dans des projets issus de la communauté; 2,3 milliards de dollars en investissements pour les services de santé mieux adaptés aux besoins des âinés; 86 millions de plus pour rendre les habitations abordables, sécuritaires pour les âinés; et 172 millions afin de bonifier une fois de plus l'aide fiscale favorisant le maintien à domicile et L'Appui aux proches aidants. L'ensemble des mesures du plan d'action de la politique permettra de faire passer l'aide actuelle de 3,3 milliards de dollars à près de 4,2 milliards de dollars par année à compter de 2016-2017, soit une augmentation de 26 % par rapport au soutien actuel.

En conclusion, M. le Président, la politique sous la thématique, je dis bien, de *Viellir chez soi*, que nous rendrons publique bientôt, est fondée sur un ensemble de mesures aux retombées positives que nous avons mises en place depuis 2007. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, ces mesures ont tracé la voie pour une vision intégrée et cohérente de l'action gouvernementale en faveur des âinés. Et, si je puis dire, M. le Président, c'est une politique globale axée à la fois sur le social, le communautaire, avec un pont avec les services de santé et de services sociaux, une politique qui va toucher à la fois le transport, le logement et qui va toucher aussi les générations montantes. Les gestes que nous poserons veilleront à préserver cette équité intergénérationnelle. Voilà ce que nous avons comme ambition de concrétiser avec la prochaine politique. Cette politique, c'est un projet de société pour une société riche de la contribution de ses âinés. C'est une politique sur laquelle, avec tout le Secrétariat des âinés, et le ministère des Aînés, et aussi le cabinet, mon cabinet, nous avons travaillé, et nous avons bien hâte de la rendre publique. Je vous remercie, M. le Président.

Le Président (M. Bernier): Merci, Mme la ministre. Vous avez été ponctuelle dans votre présentation, c'est bien. Mme la députée d'Hochelaga-Maisonneuve, la parole est à vous.

Mme Poirier: Je vais conserver mon temps pour commencer l'échange, M. le Président.

Discussion générale

Le Président (M. Bernier): C'est bien, c'est votre droit de conserver votre temps pour l'échange. Donc, on va s'assurer, là, de pouvoir y aller dans ce sens-là. Donc, vous pouvez y aller avec un bloc d'une trentaine de minutes pour débiter dans ce cas-ci. Allez-y, la parole est à vous.

Mme Poirier: Merci, M. le Président. Alors, bienvenue à tous. Bienvenue, chers collègues, Mme la ministre, toute l'équipe du ministère qui vous accompagne et du secrétariat, ma collègue, Mme Lapointe.

Je commencerais, dans un premier temps, avec un... Je vais faire des questions courtes et je m'attends à des réponses courtes de votre part, Mme la ministre, pour qu'on puisse avoir le maximum d'échanges.

Alors, on va débiter par les proches aidants. J'ai une préoccupation particulière pour tout le domaine des proches aidants et, surtout, la mise en place de... avec la fondation Chagnon... J'aimerais avoir des informations quant aux dépenses qui ont été faites dans le cadre du Fonds de soutien des proches aidants. J'aimerais avoir la ventilation des dépenses de ce fonds-là, s'il vous plaît.

Le Président (M. Bernier): Merci, Mme la ministre.

Mme Blais: Oui, M. le Président. Est-ce que je pourrais inviter le Dr Michel Boivin, qui est le directeur général de L'Appui aux proches aidants?

Le Président (M. Bernier): De consentement, est-ce que vous...

Mme Poirier: M. le Président, j'aimerais que M. Boivin puisse conseiller la ministre, mais j'aimerais que la ministre me réponde, s'il vous plaît.

Le Président (M. Bernier): Donc, il n'y a pas de consentement à court terme pour donner la parole à M. Boivin. Donc, Mme la ministre.

Mme Blais: Étant donné qu'on avait demandé précisément à ce que le Dr Boivin soit présent, alors... Et, étant donné que L'Appui est quelque chose d'indépendant aussi au politique, alors c'est la raison pour laquelle c'est de la responsabilité du Dr Michel Boivin.

Le Président (M. Bernier): Oui, mais vous comprenez, Mme la ministre, que ça me prend le consentement pour donner la parole au Dr Boivin.

Mme Blais: Oui, tout à fait.

Le Président (M. Bernier): Donc, comme il n'y a pas de consentement, je vous demanderais de répondre à la demande.

Mme Blais: Tout d'abord, pour le Bas-Saint-Laurent, le financement annuel est de 580 221 \$, un total — 10 ans — de 5 802 200 \$; pour les Laurentides...

Le Président (M. Bernier): Un instant, Mme la ministre. Oui, Mme la députée d'Hochelaga-Maisonneuve.

Mme Poirier: Je ne veux pas avoir région par région, je voudrais qu'on se comprenne. Il y a plus de 15 millions par année qui est dépensé dans le fonds des proches aidants. Au rapport annuel, il n'y a aucune dépense de mentionnée. Alors, j'aimerais que la ministre puisse me dire, en termes de catégories, combien a été dépensé en frais d'administration et en frais auprès des groupes, s'il vous plaît.

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la ministre.

Mme Blais: Actuellement, en termes d'investissement, il y a 4 080 551,36 \$ de dépensés, d'investis pour les proches aidants. Et il faut comprendre une chose, il y a actuellement une mobilisation de 200 acteurs sur le terrain. C'est comme du... Le travail, il n'y a pas une imposition de création immédiate des appuis, il faut que ça vienne du milieu. Le milieu doit se concerter. Et, quand le milieu est prêt à recevoir les sommes d'argent, les sommes d'argent deviennent disponibles. Le milieu doit, une fois qu'un appui... Je vous donne un exemple. La Montérégie, les Laurentides et le Bas-Saint-Laurent, ce sont les trois premiers carrefours de proches aidants qui ont obtenu leurs montants d'argent parce qu'ils étaient prêts à les recevoir. Ils ont brossé un tableau de ce qui existait sur le terrain et de ce qui n'existait pas sur le terrain, ils ont fait des appels de propositions, et, jusqu'à présent, c'est 4 080 551 \$. Pour la Montérégie, c'est 3 324 179 \$. Pour les Laurentides, c'est 407 523 \$. Et, pour le Bas-Saint-Laurent, c'est 348 848 \$.

Le Président (M. Bernier): Merci. Ça va?

Mme Blais: Pour financer 59 projets jusqu'à présent.

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la députée d'Hochelaga-Maisonneuve.

Mme Poirier: Alors, je répète ma question, M. le Président. Je comprends qu'il y a eu 4 millions d'investissement, mais ça a coûté combien en frais de gestion pour investir 4 millions?

Le Président (M. Bernier): Mme la ministre.

Mme Blais: En moyenne, 13 %.

Mme Poirier: Ça veut dire combien, Mme la ministre?

Des voix: ...

Le Président (M. Bernier): Non, vous ne pouvez pas, monsieur, tant et aussi longtemps que je n'ai pas l'autorisation, je dois... Est-ce que vous changez d'idée, Mme la députée? Vous ne changez pas d'idée. Mme la ministre.

Mme Blais: C'est 13 % de leur enveloppe, de chacune de leurs enveloppes par région. C'est en moyenne, hein? Il y en a, pour certains, que ce sera moins de 13 %, d'autres ce sera... 13 %, ça, c'est la moyenne de leurs enveloppes par région.

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la députée.

Mme Poirier: Le fonds possède une enveloppe de 15 millions par année, ce que je comprends...

Mme Blais: 20 millions.

Mme Poirier: Excusez, 20 millions par année — même 5 de moins, ce n'est pas assez — 20 millions par année. Donc, la première année, le fonds n'a dépensé que 324 000 \$. La deuxième année, je comprends qu'on est rendu à 4 millions. Est-ce qu'on me peut dire... Si on est capable de me dire en chiffres absolus comme ceux-là combien on est capable de dépenser, on est sûrement capable de me dire en chiffres combien on a dépensé en frais d'administration à chacune des années, données qui ne sont pas présentes au rapport annuel présentement. C'est ce que je voudrais savoir, M. le Président.

Le Président (M. Bernier): Mme la ministre.

● (14 h 20) ●

Mme Blais: Il faut dire, M. le Président, que c'est un rapport annuel de la première année. Étant donné que les appuis étaient en train de se mettre en place, on n'a pas calculé, évidemment, les sommes d'argent qui étaient... On vous dit que c'est 13 % des dépenses, alors 13 % des enveloppes. Et j'aimerais ajouter, M. le Président, qu'on savait que ça prendrait un peu de temps pour installer un peu partout à travers le Québec les appuis aux proches aidants. C'est la raison pour laquelle le gouvernement du Québec, par le biais du ministère des Finances, a consenti dans le budget 2009-2010 une enveloppe de 6 millions de dollars pour financer des projets aux proches aidants — donc, ça se termine à la fin de l'année 2012 — pour être en mesure de laisser le temps aux appuis de voir le jour.

On peut dire qu'à présent tous les appuis ont une équipe, sont en train de s'installer, sauf pour le Nunavik et les Cris, Baie-James. Mais, partout à travers le Québec, même si c'est variable d'une région à l'autre... Par exemple, Montréal a reçu son enveloppe de 3,5 millions de dollars, mais là, maintenant, ils sont en train de faire des appels de propositions ou en train de baliser.

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la députée.

Mme Poirier: Je comprends que la ministre n'est pas capable de nous dire combien, en frais d'administration, ça a coûté pour dépenser 300 000 \$ une année. Donc, je comprends que ça a coûté, à 13 %, 40 000 \$. Est-ce qu'elle peut me confirmer que ça a coûté, en frais d'administration, 40 000 \$ pour le fonds des proches aidants la première année? 300 000 \$ de dépenses, à 13 %, ça donne à peu près 40 000 \$. Est-ce que ça a coûté 40 000 \$? Est-ce que la ministre peut me le confirmer?

Le Président (M. Bernier): Mme la ministre, est-ce que vous pouvez confirmer ce chiffre?

Mme Blais: Écoutez, ce n'est pas que je ne suis pas capable de répondre, là, à la députée d'Hochelaga-Maisonneuve. Quand je lui donne une réponse qui est, en moyenne, 13 % des dépenses pour les appuis aux proches aidants et que c'est normal... On est en période de prédémarrage. Ce n'est pas parce qu'il y a un 20 millions de dollars annuellement que cet argent-là doit s'en aller comme ça. Il faut que les organisations, que les équipes soient mises en place. Les équipes sont en train d'être mises en place partout à travers le Québec, et les gens, partout, ont choisi d'avoir une approche spécifique. Comme je l'ai mentionné, il y a 200 acteurs sur le terrain, et ces 200 acteurs se concertent actuellement.

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la députée d'Hochelaga-Maisonneuve.

Mme Poirier: Donc, je comprends que je n'aurai pas de réponse. Je continuerais... Au niveau des crédits du ministère, au niveau des proches aidants, on nous a ventilé les montants. Et je fais un petit calcul rapide, 2010-2011, il y a eu pour 1 455 000 \$ pour les proches aidants — là, on parle au niveau du ministère — et 2011-2012, quand j'additionne le régional et le national, 697 000 \$. Est-ce que ce 697 000 \$ fait partie du 4 millions ou c'est de façon différente?

Le Président (M. Bernier): Mme la ministre.

Mme Blais: C'est tout à fait différent, étant donné que j'ai mentionné, il y a quelques instants, qu'il y avait un 6 millions sur trois ans pour financer des projets. On a financé, jusqu'à présent, 60 projets pour soutenir des organismes qui viennent en aide aux proches aidants à travers le Québec, et je dois vous dire, M. le Président, qu'avant que notre gouvernement mette en place des sommes d'argent pour les proches aidants il n'y en avait pas.

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la députée.

Mme Poirier: Donc, je comprends que, la première année, il y en a eu pour environ 1,5, là, 1 450 000 \$, et la deuxième, 697 000 \$. Est-ce que la ministre peut nous expliquer pourquoi, dans la deuxième année de financement, on a baissé près de la moitié du nombre de projets à être financés?

Le Président (M. Bernier): Mme la ministre.

Mme Blais: Là, j'attends les chiffres, mais, à ce que je peux comprendre et à ce que je sais, c'est que, parfois, il y a des projets qui sont financés sur une période de trois ans, parfois il y a des projets qui sont financés sur une période d'un an,

et, parfois, d'autres projets sont financés sur une période de deux ans. Donc, il se peut fort bien que, la deuxième année, il y ait eu moins de projets de financés parce qu'il y avait des projets qui étaient financés sur trois ans. Étant donné que l'enveloppe globale est de 6 millions de dollars sur une période de trois ans, bien ça couvrirait la période de trois ans. Je peux peut-être donner quelques exemples si vous le souhaitez.

Le Président (M. Bernier): Allez-y.

Des voix: ...

Mme Blais: La Maison des Familles de la Matapédia a reçu 41 713 \$; le Centre d'action bénévole de l'Atelier communautaire de Saint-Félicien, 35 000 \$...

Le Président (M. Bernier): On va...

Mme Poirier: ...j'ai la même copie que vous, là, je suis capable de la lire, là. On comprend, si vous regardez le total à la fin, là, il y en a pour 571 000 \$, là. Ça, c'est la première année, les dossiers locaux et régionaux.

Si on va à la page suivante, il y en a pour 1 455 000 \$ plus... C'est ça... Alors, c'est pour ça que je vous demande... Dans ce que vous appelez votre première année, là, l'appel de projets 2011-2012 versus 2010-2011, 2010-2011 il y en a pour 1,4, et je comprends que c'était pour la deuxième année. Alors, ça veut dire que... La première année, est-ce qu'il y a eu un 1,4 pareil comme ça que, là, je n'ai pas pour la partie 2009-2010?

Le Président (M. Bernier): Oui, Mme la ministre, allez-y.

Mme Blais: Oui, M. le Président. Oui, il y a eu des projets de financés antérieurement. Mais, comme on nous a demandé la ventilation pour 2011-2012, on a produit la ventilation pour 2011-2012. Mais, comme ça s'étale sur trois ans, il y a d'autres projets qui ont été financés, et on a annoncé récemment les dernières sommes à des organismes pour recevoir les montants dédiés aux proches aidants dans le cadre du Secrétariat des aînés.

Le Président (M. Bernier): Merci.

Mme Poirier: Donc, je comprends que, la dernière année étant cette année, 2011-2012, le résiduel qui restait était de 571. Est-ce que la ministre peut me confirmer qu'on a dépensé toute l'enveloppe de 6 millions qui était prévue à ce budget-là?

Le Président (M. Bernier): Mme la ministre.

Mme Blais: Oui, je peux vous confirmer qu'on a tout dépensé. Mais, l'année prochaine, il y a peut-être des organismes qui vont recevoir le résiduel, étant donné qu'on a séparé... Donc, on en a pour trois ans, mais ça ne veut pas dire que ça ne peut pas s'étendre sur quatre ans.

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la députée.

Mme Poirier: Juste une petite minute... Je reviendrais sur le fonds Chagnon. Est-ce...

Une voix: ...

Mme Poirier: L'Appui... le fonds avec la famille Chagnon, on s'entend bien. Est-ce que la ministre peut nous dire comment elle compte s'assurer que les sommes qui sont cumulées depuis deux ans maintenant dans le fonds... On voit qu'il y a des revenus d'intérêts qui sont là. Comment elle compte s'assurer que les sommes soient dépensées d'ici la prochaine année pour le cumul des deux années qui viennent de se passer?

Le Président (M. Bernier): Mme la ministre.

Mme Blais: Bien, M. le Président, on a eu une commission parlementaire ici, on a adopté une loi, nous avons fait nommer au sein de ce conseil d'administration, qui est indépendant du gouvernement, entre autres, des membres du gouvernement, et la présidente de cet organisme est une sous-ministre, c'est Marie-Renée Roy, qui est la sous-ministre adjointe à la Direction générale des politiques et de l'analyse stratégique. Il y a plus de membres du gouvernement que de personnes nommées par, je dirais, la famille Chagnon. Parce que ce n'est pas la fondation Chagnon, c'est vraiment la fiducie familiale Chagnon. Donc, la responsable au niveau de l'administration et aussi représentante du gouvernement peut faire basculer les décisions comme elle le veut, étant donné que, quand il y a un vote, elle a le vote prépondérant. Et nous avons, évidemment, la sous-ministre adjointe au ministère de la Famille, Mme Mimi Pontbriand, la sous-ministre adjointe au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Mme Thérèse Mailloux...

Une voix: ...

Le Président (M. Bernier): ...puis, après ça, on reviendra. Terminez, Mme la ministre.

Mme Blais: ...M. Sylvain Gagnon, qui est le sous-ministre adjoint à la Direction générale des services sociaux du ministère de la Santé et des Services sociaux. Et je me souviens très bien, M. le Président, que la députée de Crémazie nous avait demandé spécifiquement à ce qu'il y ait quelqu'un qui représente la Santé pour être certain qu'il y aurait un pont entre... un pont pour ne pas que les sommes d'argent... parce qu'il y a un 10 millions de dollars actuellement dans les services sociaux pour financer les projets aux proches aidants, pour ne pas qu'on fasse du dédoublement.

Le Président (M. Bernier): Merci.

Mme Blais: Donc, il y a un 10 millions annuellement dans la Santé.

Le Président (M. Bernier): Merci. Si vous voulez répéter votre question, Mme la députée, ou poursuivre avec une autre question.

● (14 h 30) ●

Mme Poirier: Alors, je vais changer de question, M. le Président, parce que je veux être sûre qu'on avance. La ministre a déclaré récemment que la conciliation travail-proche aidant, c'était une grosse pierre de sa politique Vieillir chez soi qu'elle compte dévoiler dans les prochaines semaines. Alors, j'aimerais connaître quel type... vers où on s'en va pour cela. Quand je regarde dernièrement... bien, pas dernièrement, mais, entre autres, dans un document d'orientation qui avait été déposé il y a quelques années par sa collègue ministre des Affaires municipales à l'époque et qui nous disait que le ministère de la Santé et Services sociaux... C'était Mme Normandeau, à l'époque, là, qui avait déposé une politique d'économie sociale, là, et qui nous disait que «le ministère de la Santé et des Services sociaux s'engage à ajouter au panier de services prévu [des] PEFSAD des services de gardiennage pour les enfants et des services de présence et de surveillance pour les adultes. Un tel ajout [s'avérerait] utile aux familles dont un de leurs membres est âgé ou handicapé. Cet élargissement de l'offre de service des entreprises [...] domestique donnera un répit aux aidants naturels et permettra un meilleur arrimage avec la politique de soutien à domicile du ministère de la Santé et des Services sociaux.»

Est-ce que la ministre peut nous informer si elle compte élargir les mandats des entreprises d'économie sociale afin de répondre aux besoins des aînés?

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la ministre.

Mme Blais: Premièrement, M. le Président, je n'ai pas mentionné que ce serait une grosse pierre. Ça a été rapporté, j'ai dit que ce serait une pierre dans la politique. Il y a une différence entre une grosse pierre puis une petite pierre. Ce sera une pierre dans la politique, alors... Et on va parler, évidemment, de la conciliation famille-travail-proche aidant une fois qu'elle sera déposée, c'est difficile d'en parler maintenant. Mais c'est quelque chose de rassurant de savoir qu'on va poser des gestes justement pour alléger les proches aidants qui travaillent. Et on a commencé déjà à poser un geste en finançant le réseau des aidantes et aidants naturels de Montréal, qui ont mis en place et qui mettent en place sur trois ans une recherche pour voir comment ils pourraient davantage travailler avec les employeurs et les proches aidants. Donc, c'est dans la veine de ce qui est en train de se faire. Et, lors du dépôt de la politique, on pourra davantage voir quelles sont les actions qui seront mises en place.

Concernant le PEFSAD, moi, je préférerais que M. Gagnon soit ici, c'est vraiment dans le ministère de la Santé et des Services sociaux. Mais, comme nous avons annoncé qu'il y aurait 50 400 aînés de plus qui seraient desservis dans le cadre de la nouvelle politique, on ne peut pas se passer des PEFSAD pour être en mesure de bien faire le travail. D'ailleurs, dans le plan intégré aux personnes âgées, c'est 5 millions annuellement sur cinq ans, et il faut aussi attendre la politique pour voir s'il y aura une bonification ou non.

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la députée.

Mme Poirier: Alors, on va tout simplement changer de sujet. Le rapport de la Protectrice du citoyen a été dévastateur concernant les soins à domicile pour nos aînés, que ce soient des aînés actifs ou des aînés en perte d'autonomie. Moi, j'aimerais savoir de la ministre des Aînés aujourd'hui quel engagement elle prend au niveau des aînés.

Lorsqu'on voit qu'une personne handicapée, une personne handicapée de moins de 65 ans reçoit un certain nombre d'heures, mais, lorsqu'elle atteint 65 ans, ces heures sont diminuées parce qu'on ne la considère plus handicapée, je sais que c'est quelque chose qui préoccupe la ministre, elle est sensible à la situation des personnes handicapées, et j'aimerais savoir quels sont les engagements qu'elle peut prendre ici à l'effet qu'une personne handicapée ne se voie pas couper ses heures lorsqu'elle atteint l'âge de 65 ans.

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la ministre.

Mme Blais: Bien, M. le Président, je pense que ce n'est pas juste, ça. C'est arrivé dans un cas, un cas rapporté par la Protectrice du citoyen, mais ce n'est pas une question d'âge, le fait de recevoir des services de santé. Si une personne de 65 ans, une fois qu'elle est évaluée, a besoin de recevoir des soins appropriés, elle doit recevoir ces soins appropriés et elle peut même cumuler les services liés pour la personne en perte d'autonomie et aussi à ses incapacités. Il faut faire bien attention avec ça.

Et moi, mon engagement, M. le Président, je le prends depuis cinq ans. On n'a jamais mis en place, notre gouvernement, autant de projets pour soutenir les aînés actifs, pour favoriser le vieillissement actif, que ce soit le plan

d'action pour contrer la maltraitance... Quand on pose des questions sur les appuis aux proches aidants, il faut les laisser démarrer. C'est quand même une somme de 200 millions de dollars, et il y a tous ces membres du gouvernement qui siègent sur L'Appui. Il faut laisser le temps au temps, le temps que ça démarre. Et ce n'est pas parce que c'est sur 10 ans que ça ne va pas s'étendre sur une période plus longue. Parce que, si les sommes d'argent ne sont pas dépensées à l'intérieur de 10 ans, ça va se poursuivre sur 11 ans, 12 ans, 13 ans, 14 ans. On a mis en place les municipalités amies des aînés.

Et il y a quelque chose qui me chicote beaucoup, M. le Président. Vendredi dernier, j'étais au 32e colloque du Canada sur la gériatrie, et j'ai fait l'allocation d'ouverture, et, par la suite, le candidat de Saint-François a fait une conférence. Je n'étais pas présente, mais quelqu'un était là, il m'a rapporté les propos, et je veux m'assurer que ce que la personne m'a rapporté, c'est exact, que, pour faire la caisse d'allocation, là, la caisse d'autonomie, on prendrait tous les crédits d'impôt aux aînés, même le crédit d'impôt que le PQ a instauré en 2000 pour le maintien à domicile, qu'on prendrait aussi les sommes d'argent pour les aînés, pour le maintien à domicile, pour former la caisse à l'autonomie et qu'en plus on augmenterait les frais aux bénéficiaires dans les centres d'hébergement de soins de longue durée. J'espère que ce qu'on m'a rapporté est faux parce que je ne voudrais pas qu'on augmente les frais aux bénéficiaires dans les CHSLD. Alors, on ne peut pas dire: On ne veut pas augmenter les frais de scolarité, mais on va augmenter les frais aux bénéficiaires dans les CHSLD alors qu'on sait que ce sont des personnes extrêmement vulnérables. Alors, je ne dis pas que c'est précisément ça, mais ce qu'on m'a rapporté, là, j'espère que ce n'est pas exact.

Le Président (M. Bernier): Mme la députée.

Mme Poirier: Alors, puisque la ministre nous dit que c'est un cas isolé, celui du plafonnement des heures que la Protectrice rapporte, est-ce qu'elle considère aussi que c'est un cas seulement, le fait qu'il y a disparité dans certaines régions entre les CSSS et même dans certains CLSC d'une même région et que quelqu'un qui change de lieu de résidence, M. le Président, ne serait-ce que de quelques rues, peut se voir diminuer ses heures de service? Est-ce que la ministre confirme qu'elle a un engagement dans sa politique Vieillir chez soi pour s'assurer qu'il n'y aura pas de disparité sur un même territoire?

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la ministre.

Mme Blais: La ministre s'engage aujourd'hui à dire que les sommes d'argent qui seront dévolues pour le maintien à domicile pour les aînés seront attachées pour le maintien à domicile pour les aînés. Et, si vous voulez avoir plus de réponses, moi, M. le Président, j'aimerais beaucoup que le sous-ministre à la Santé et aux Services sociaux puisse répondre, étant donné que je suis dans le ministère des aînés actifs et qu'il pourrait peut-être préciser certains points si la députée le souhaite.

Le Président (M. Bernier): Est-ce qu'il y a consentement pour donner la parole au...

Mme Poirier: Non, c'est la ministre que je veux entendre, M. le Président.

Le Président (M. Bernier): Il n'y a pas de consentement. Donc, Mme la ministre, je reviens à vous en ce qui regarde les réponses.

(Consultation)

Le Président (M. Bernier): Mme la ministre.

Mme Blais: Écoutez, M. le Président, il faut s'assurer que, lorsque les personnes changent une région pour aller dans une autre, que les services qu'ils recevaient dans une région... même s'il y a de la disparité dans une autre région, puissent recevoir les mêmes services, et je m'engage aujourd'hui à faire en sorte que la personne, même si elle change de région, elle va recevoir les mêmes services et que — je l'ai dit tout à l'heure — les sommes d'argent dédiées aux aînés pour le maintien à domicile seront réellement pour le maintien à domicile.

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la députée.

● (14 h 40) ●

Mme Poirier: J'accueille cet engagement avec beaucoup, beaucoup de joie. Et je sais que, quand elle dit qu'elle s'engage, elle le fait.

M. le Président, la Protectrice du citoyen a dénoncé dans ce rapport beaucoup de problématiques en lien avec les soins à domicile, en lien particulièrement... Il y avait la disparité, mais il y avait aussi le plafonnement des heures dans les CLSC pour répondre à des coupures budgétaires. Alors, le gouvernement nous annonce beaucoup, beaucoup d'argent en soins à domicile, mais, d'un autre côté, il demande des coupures aux CSSS et aux CLSC, ce qui fait que les organismes n'ont pas le choix, ils n'ont pas le choix, M. le Président, et ils doivent couper en quelque part dans leurs organisations, et les services de soins à domicile y passent aussi. Alors, d'un côté, on nous annonce des sommes, mais, de l'autre côté, on demande des coupures aux CLSC.

Alors, est-ce que la ministre peut prendre un engagement que les sommes qui sont dévolues aux soins à domicile seront des sommes pour lesquelles il n'y aura pas de coupures demandées et s'assurer que nos CLSC ne diminueront pas le nombre d'heures de service, mais aussi que le plafonnement qui est imposé dans certains CLSC sera tout simplement aboli?

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la ministre.

Mme Blais: C'est la troisième fois, M. le Président, que je le dis, et je vais le répéter avec beaucoup de plaisir parce que je pense que c'est une question fondamentale, les sommes d'argent pour le maintien à domicile pour les aînés seront pour les aînés à domicile et qu'il n'y aura pas de coupures. Il y aura un suivi très strict de la part du ministère de la Santé et des Services sociaux.

On augmente de façon incroyable, c'est 82 % d'augmentation qu'il y a eu. On est partis de 292 millions de dollars en 2002-2003 à 550 millions de dollars en 2010-2011, une augmentation de 89 millions de dollars pour le maintien à domicile. Et, dans la nouvelle politique, nous allons encore augmenter le maintien à domicile. On ne veut pas le diminuer, on veut l'augmenter. Et on va attacher les sommes d'argent, ça va faire partie... Là, je vous le dis, là, ça fait partie de ce que nous allons déposer.

Et peut-être vous montrer un graphique, là. Ce n'est quand même pas rien, là, ça doit parler à quelque part, ce graphique-là.

Le Président (M. Bernier): Vous pouvez le déposer si vous désirez.

Mme Blais: Je le dépose.

Document déposé

Le Président (M. Bernier): Vous le déposez, très bien. À ce moment-là, on va le rendre accessible aux parlementaires. Il vous reste environ 2 min 30 s.

Mme Poirier: La ministre vient de nous dire qu'il y avait 550 millions en 2010 de consacrés au maintien à domicile. Est-ce qu'on peut avoir une ventilation de ce 550 millions là?

Le Président (M. Bernier): Avant de le rendre accessible, je dois être capable de le juger. Par la suite, on va vous le remettre, Mme la députée. Oui, allez-y.

Mme Blais: Est-ce que, M. le Président, on pourrait préciser la nature de la question? On parle de ventilation, mais de ventilation de quoi, par région? Par quoi?

Mme Poirier: Du 550 millions, il est dépensé comment. Quels sont les programmes qui sont reliés au 550 millions directement?

Le Président (M. Bernier): Mme la ministre.

Mme Poirier: Est-ce que c'est en soins directs aux personnes, en heures-soins aux personnes?

Des voix: ...

Mme Blais: M. le Président, c'est entièrement dédié, ce 550 millions de dollars là, pour les aînés. Ça comprend, entre autres, les soins infirmiers, l'ergothérapie. Ça comprend les soins directs à la personne, l'hygiène. Ça comprend tout ce qui touche la personne aînée pour qu'elle puisse demeurer dans son milieu de vie le plus longtemps possible. C'est ça que ça veut dire, ce 550 millions de dollars là.

Le Président (M. Bernier): Merci. Environ 30 secondes, madame...

Mme Poirier: Très court, M. le Président. Est-ce que ça veut dire que c'est 550 millions que les CLSC investissent directement auprès de services qui sont donnés par leur personnel ou par des agences privées?

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la ministre.

Mme Blais: M. le Président, étant donné que je ne suis pas dans ce ministère-là, c'est un peu difficile, mais je vais quand même essayer de répondre le mieux possible. Il y a une partie qui va dans l'administration des CLSC, le restant est entièrement dédié aux personnes aînées. Si vous voulez, tout à l'heure, la ventilation... éventuellement la ventilation telle que la députée l'a demandée, on pourra déposer... le ministère de la Santé pourra déposer cette ventilation-là, que je n'ai pas avec moi actuellement.

Et, concernant les agences de santé privées, M. le sous-ministre...

Le Président (M. Bernier): Vous aurez l'occasion de revenir tout à l'heure, Mme la ministre. Nous allons maintenant passer du côté gouvernemental avec M. le député de Charlesbourg.

M. Pigeon: Merci, M. le Président. Alors, permettez-moi, M. le Président, de saluer toutes les personnes présentes, alors mes collègues du côté ministériel, vous-même, les collègues d'en face, les gens qui les accompagnent, bien sûr Mme la ministre et toute son équipe. Alors, merci d'être là et de répondre à nos questions.

M. le Président, je vais vouloir parler du programme Municipalité — ou villes — amie des aînés. Mais, avant de ce faire, je voudrais parler un peu du contexte parce que je suis représentant d'une circonscription, Charlesbourg, où il y a, évidemment, beaucoup d'aînés, où les aînés se sont, je dirais, bien organisés, bien pris en main. mais pour souligner que, pour ce faire, ils ont eu de l'aide. Et, brièvement, je veux dire ceci. D'une part, il y a des gens qui sont, évidemment, dans des situations très difficiles, et, pour ceux-là, je pense que le gouvernement fait vraiment le maximum.

Je donne l'exemple ici, M. le Président, du Centre d'hébergement Saint-Jean-Eudes, que Mme la ministre connaît très bien et qu'elle a visité à quelques reprises. Et, dans ce centre, qui héberge 150 résidents, dont 124 ont plus de 65 ans, pour une moyenne d'âge de 85, dans ce centre-là, bien, de la manière dont ça fonctionne, il y a plus d'employés affectés aux soins qu'il y a de personnes. Donc, on voit à quel point, là, l'appui est vraiment donné, au total 297 employés et 110 bénévoles. Donc, un centre où on s'occupe des gens qui sont en forte perte d'autonomie souvent, et qui ont besoin de soins, et qui sont traités, je crois, de la meilleure manière possible. Et j'ai devant moi une phrase que j'aimerais lire, c'est la vision qu'a ce centre d'hébergement et de soins de longue durée: «Créer un milieu de vie qui se rapproche le plus possible de la maison et le moins possible de l'hôpital.»

Alors, ça, c'est important, M. le Président, parce que les personnes aînées, même celles en forte perte d'autonomie, ont besoin d'avoir un milieu de vie qui est le plus normal possible. Elles ont besoin de sécurité. Elles ont besoin d'apaisement aussi, d'une attitude, là, pour les rassurer, leur donner une certaine tranquillité d'esprit. Elles ont besoin aussi de continuité, et c'est important que, dans ces centres-là, il y ait le maximum de continuité du personnel parce que les personnes aînées, hein, s'habituent à voir une personne s'occuper d'elles matin et soir, elles ont un besoin de ça. Elles ont besoin de confort, mais elles ont aussi besoin d'un personnel compétent, empathique, mais surtout d'un personnel qui pratique le respect des aînés. Et, dans ce que je vois à Charlesbourg, dans ce centre d'hébergement là, et dans l'autre centre d'hébergement que je connais qui s'appelle le Centre d'hébergement Charlesbourg, qui, lui, est entièrement public, alors que l'autre est privé conventionné, dans ces centres-là, que j'ai visités à de nombreuses reprises, on s'occupe vraiment très correctement de nos aînés.

Bien sûr, Charlesbourg a aussi beaucoup — et je le mentionnais dans le début de mon intervention — de groupes sociocommunautaires qui sont très dynamiques, intégrés au tissu social et qui font en sorte que la vie des personnes aînées est aidée au maximum. Et, nous le savons, il faut absolument briser l'isolement social, hein? La plus grande difficulté, souvent, des personnes aînées, c'est d'être seules. Elles ont besoin d'aide. Alors, comme dans toutes les autres circonscriptions... Et je suis certain que mes deux collègues vont en faire état aussi, on vit sur le terrain quand même de belles situations. Les gens nous voient, nous voient arriver et nous disent: Vous remercieriez la ministre des Aînés parce qu'il y a ceci, il y a cela. Moi, je peux vous dire qu'à Charlesbourg — en tout cas, ce que je vois personnellement — c'est immensément positif. Et j'ai même un groupe de l'âge d'or chez moi qui a démarré un projet qui s'appelle Rêves d'aînés. On a connu Rêves d'enfants, alors j'ai un groupe qui, lui, veut aider les aînés à continuer de rêver, ce que je trouve très bien. Et on a aussi de nombreux, nombreux, nombreux bénévoles.

Et, donc, tout ça pour dire que tout ce contexte a favorisé la venue à Charlesbourg, là, du concept de Municipalité amie des aînés, et je crois que Charlesbourg est la cinquième, ou sixième, ou septième, au Québec, municipalité... C'est un arrondissement, là, qui est devenu municipalité amie des aînés, mais c'est parce que déjà il y avait un tissu social très fort, il y avait des réseaux d'entraide, et, finalement, ça a bien fonctionné. Je vois, par exemple, que le Patro de Charlesbourg, qui s'occupe non seulement des jeunes et qui s'occupe très bien des jeunes... Mais le Patro s'occupe aussi des personnes aînées, et ils viennent d'obtenir une subvention, là, dans le cadre du programme de soutien SIRA, je pense, Soutien aux initiatives, là, visant le respect des aînés. Alors, un club de marche, des ateliers, des ateliers sur les saines habitudes de vie, donc des choses importantes pour les aînés.

● (14 h 50) ●

Souvent, d'ailleurs, ce sont de petites initiatives qui ont un grand impact. Je me souviens que... je pense, c'est il y a un an ou un an et demi, on a installé des modules d'exercice extérieurs pour aînés. Bien, c'est quelque chose d'important parce que les adultes aînés n'ont pas les mêmes besoins que les enfants, mais ils ont besoin de faire de l'exercice physique. On peut comprendre que ce n'est pas la même chose que pour nous ou pour des personnes plus jeunes, et, donc, cette installation-là a été permise, encore une fois, par une subvention intéressante.

On organise, grâce au soutien qui est apporté par le ministère à l'initiative Municipalité amie des aînés, là, on organise, par exemple, des ateliers, des ateliers Stimulez vos neurones, et tout le monde sait que stimuler ses neurones, c'est très bon à tout âge. Alors, les aînés aussi ont besoin de travailler intellectuellement, de rester actifs intellectuellement.

On parle beaucoup... Et je pense que Mme la ministre pourra, là, continuer là-dessus, mais on parle beaucoup de conférences sur la prévention. La prévention des maladies, mais aussi la prévention des abus. Je pense que c'est important, c'est... Il y a eu à Charlesbourg des dépliants qui ont été préparés. Il y a eu une fête des aînés qui a été organisée. Enfin, il y a énormément de travail qui est fait, et je prends un peu de temps pour le dire parce qu'on entend rarement parler dans les médias de ce qui va bien. Je pense que c'est notre rôle aussi d'en parler.

On a un comité de travail sur l'isolement social. On a même mis sur pied une bibliomobile. Or, les aînés doivent lire. Alors, à ceux qui ne peuvent pas se déplacer, la bibliothèque va vers eux. On a une ligue d'improvisation intergénérationnelle parce que ça aussi, c'est un élément important de la vie sociale. Et je pourrais en parler encore des heures, et des heures, et des heures, mais j'aimerais que Mme la ministre nous dise, dans l'ensemble de la société québécoise, ce que je viens de décrire qui se passe à Charlesbourg, là, comment ça se passe dans les autres municipalités, et est-ce qu'ils ont autant de succès, est-ce qu'ils ont autant d'activités, il y en a combien, et ainsi de suite. Alors, si Mme la ministre peut nous parler du programme, là, Municipalité amie des aînés.

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la ministre.

Mme Blais: M. le Président, c'est vrai qu'on n'aime pas parler de ce qui fonctionne bien, et pourtant... Moi, je suis responsable du vieillissement actif. C'est ça, mon rôle; c'est ça, ma mission; c'est de m'occuper de 90 % des gens qui vivent à la maison. Même 96 % si on compte les personnes en résidence privée pour personnes âgées. Mais celles qui sont en CHSLD, ce n'est pas ma responsabilité, ni la certification, c'est vraiment dans le ministère de la Santé et des Services sociaux. Donc, on voit moins bien ce qu'on est en train d'instaurer pour le mieux-être de nos aînés, pour les garder en santé le plus longtemps possible.

Et, quand j'avais fait la consultation publique sur les conditions de vie des aînés, il y a deux chercheuses du centre de vieillissement de l'Université de Sherbrooke qui avaient déposé un mémoire concernant les Villes amies des aînés, de l'Organisation mondiale de la santé, et j'ai été totalement ravie par ce projet-là, et on est rendu aujourd'hui à 327 municipalités qui ont entrepris la démarche «amies des aînés», il y en a une vingtaine qui ont reçu leur reconnaissance. Toutes les grandes villes de plus de 100 000 habitants au Québec sont réseautées, font partie de la démarche «amies des aînés». Montréal, par exemple, sera reconnue amie des aînés... va lancer, en tout cas, son plan d'action le 1er octobre prochain. Et ce qui est fabuleux, c'est qu'il y a 90 municipalités en attente, que nous avons maintenant un 5 millions de dollars par année pour soutenir les projets de Villes amies des aînés, 2 millions pour les politiques. Parce que les politiques, ce n'est pas les élus qui font la politique, ce sont les aînés, c'est pour les aînés, avec les aînés et avec les élus, pour les garder dans leur ville, dans leur village, dans leur arrondissement, dans leur quartier le plus longtemps possible.

Et j'ai eu la chance d'aller à Dublin à la fin du mois de septembre pour le premier réseau mondial des Villes amies des aînés, et le Dr John Beard, qui est responsable du vieillissement et parcours de vie à l'Organisation mondiale de la santé, a reconnu que le Québec était la société la plus avant-gardiste pour la mise en place de l'idée, de la philosophie des Villes amies des aînés, et qu'en plus on finançait les municipalités pour entreprendre des actions.

Donc, il y a toutes les actions aussi qu'on a financées, et on s'appête à financer, là, une deuxième année pour des modules d'exercice, des parcs intergénérationnels — parfois, ce sont des ascenseurs — comment faire en sorte que les aînés, dans leur milieu de vie, soient en sécurité. Et on travaille ça avec les élus d'une ville ou d'un village, et je trouvais ça fantastique.

Et, à ce moment-là, le Dr Beard m'a demandé si on voulait démarrer le réseau francophone des Villes amies des aînés. Il y a eu une rencontre à Dijon. Quelqu'un du ministère de la Famille et des Aînés, du Secrétariat des aînés, était présent, et c'est le maire de Dijon avec la mairesse de Sainte-Julie, qui était la présidente du Carrefour action municipale et famille et la trésorière également de l'Union des municipalités du Québec, qui forment le tandem, les deux coprésidents du réseau des villes francophones amies des aînés. Tout ça a démarré depuis la consultation publique sur les conditions de vie des aînés.

Les aînés veulent vivre chez eux? Alors, comment on fait pour les garder chez eux? Bien, on démarre, on développe avec les élus des façons de faire. Il faut que la santé soit au rendez-vous. Il faut que le transport soit au rendez-vous. Il faut trouver des mécanismes différents de transport. Par exemple, le Témiscamingue a fait en sorte qu'il y a des gens qui ont reçu une formation pour être en mesure d'aller chercher les aînés à leur domicile pour les transporter — parce que c'est long, le Témiscamingue — pour les transporter soit dans une clinique médicale, ou soit pour faire leurs courses, ou soit pour aller dans un club de l'âge d'or, pour briser cet isolement. On connaît nos hivers, alors il faut briser l'isolement de nos aînés. Il faut trouver des façons différentes de faire par rapport à l'approche qu'on a.

Parce que ce n'est pas parce qu'on vieillit qu'on est malade. Il faut arrêter d'associer le vieillissement à la maladie. Ce n'est pas la vieillesse qui s'allonge, c'est la vie qui se poursuit aujourd'hui. Oui, il y a des aînés vulnérables. Ces aînés-là, on doit s'en préoccuper au plus haut point, mais il faut aussi se préoccuper de ceux qui sont relativement en santé. Il faut leur dire: Vous avez une responsabilité individuelle de faire de l'activité physique, de l'activité intellectuelle, de faire des créations artistiques, de retourner, si vous le souhaitez, sur le marché du travail ou de faire du bénévolat. Les aînés font beaucoup de bénévolat. Et, si nous n'avions pas les aînés pour faire du bénévolat, je ne sais pas ce que nous ferions. Les aînés transmettent leurs connaissances aussi aux plus jeunes. Il y a beaucoup d'aînés qui font du bénévolat dans des joutes de hockey avec des plus jeunes ou dans toutes sortes d'autres parties sportives. Alors, moi, je trouve que c'est important de mettre en valeur tout ce potentiel qui fait partie de la participation citoyenne des aînés. Ce n'est pas un bloc monolithique, en passant, les aînés, hein?

Le Président (M. Bernier): Merci. M. le député Charlesbourg.

M. Pigeon: Oui. Il me reste combien de temps, M. le Président?

Le Président (M. Bernier): Il vous reste environ 6 min 30 s.

M. Pigeon: Alors, merci, M. le Président. Bien, moi, j'aime bien ce que j'entends. Et la manière dont je vois les choses, dans le fond, il faut considérer — je pense que la ministre a raison — que le vieillissement, ce n'est pas une maladie. Je pense que ça, j'aime ça, entendre ça. Et on veut donc du vieillissement actif, mais ce que ça demande — et je pense que, pour moi, un peu, c'est comme ça que je le comprends — il faut penser la ville puis le milieu urbain pour que les aînés s'y sentent à l'aise. Il ne faut pas que ce soit seulement la ville des aînés, mais il faut que les aînés, je pense, s'y sentent à l'aise. Alors, quand Mme la ministre, par exemple, parle de transport, bien c'est un élément auquel il faut réfléchir.

Il y a énormément d'éléments comme ça. Et, dans cette idée de penser la ville en fonction des aînés, j'ai bien aimé, par exemple, entendre le mot «intergénérationnel». Ça, c'est quelque chose d'important. Et on sait que, dans les familles, dans l'ancien temps, hein, les familles s'occupaient de leurs aînés, et il y avait de l'intergénérationnel constant, et les savoirs pouvaient ainsi se transmettre. On a eu moins ça maintenant, on a eu tendance à compartimenter, hein, les jeunes à une

place... enfin, tu sais, les familles ici, les personnes âgées à une autre place, et là on se rend compte qu'on perdait quelque chose dans ce contact intergénérationnel qu'on perdait. Et ça, pour moi, c'est important.

C'est important aussi, Mme la ministre a parlé des bénévoles. Et ça, peut-être que la ministre pourra en remettre un petit peu là-dessus, là, mais, lorsqu'on donne de l'argent à des municipalités, à des groupes sociaux pour faire toutes sortes d'actions, on a un effet levier. Je ne sais pas si vous avez les chiffres, Mme la ministre, mais ce que ça représente, l'action bénévole, c'est absolument extraordinaire, et on a donc un immense effet levier de bien utiliser l'argent des contribuables et de donner à des groupes sociaux qui peuvent, en retour, grâce à l'action bénévole, faire en sorte que nos aînés se sentent bien. Et ça, pour moi, j'ai... il y avait... Lundi soir dernier, j'étais à la soirée pour fêter tous les bénévoles de Charlesbourg dans un immense restaurant où il n'y avait pas de place à mettre tout le monde parce que je pense qu'ils avaient vendu 700 cartes. Mais il y a des bénévoles, c'est incroyable! Et, donc, il y a un effet levier important, et ça, je pense que, si vous pouviez, je dirais, me donner un peu plus d'information là-dessus, je suis convaincu que c'est incroyable, le profit — profit humain, mais le profit financier d'une certaine façon — qu'on en retire.

● (15 heures) ●

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la ministre.

Mme Blais: Alors, c'est 73 millions d'heures en termes de bénévolat. Ça représente 38 000 emplois à temps plein, le bénévolat de nos aînés. Et, quand vous avez parlé d'intergénérationnel, c'est très important. Et, vous avez raison, une municipalité amie des aînés, ce n'est pas une municipalité pour les aînés uniquement, c'est une municipalité pour l'ensemble des familles. C'est la raison pour laquelle, dans le ministère de la Famille et des Aînés, il y a à la fois des politiques familiales et des politiques pour les aînés qui font partie de Municipalité amie des aînés.

Et, dans la nouvelle politique que nous allons déposer, il y aura des liens intergénérationnels très importants. Nous avons, entre autres, financé l'Institut du Nouveau Monde à hauteur de 185 000 \$ pour faire le café des âges. Le café des âges, là, c'est tous les âges confondus qui se retrouvent, qui échangent entre eux autres. Il y a eu 25 cafés des âges en 2009-2010 jusqu'en 2012. Il y a eu un forum national. Il y a eu par la suite — et Mme la députée d'Hochelega-Maisonnette était présente — il y a eu le Rendez-vous national des générations. Et on a adopté même la Déclaration des générations, et il y avait les représentants des tables régionales de concertation des aînés. On commence à parler de ce que j'appelle des dialogues entre les générations, ce qui n'est pas toujours facile. Mais, quand on parle d'une politique, entre guillemets, du Vieillir chez soi, qui ne sera pas une politique de maintien à domicile, soit dit en passant, c'est une politique où on doit tenir compte des enjeux intergénérationnels, de cette transmission, entre autres, de connaissances et de cet échange entre toutes les générations.

Le Président (M. Bernier): Merci. Environ deux minutes.

Une voix: ...

Le Président (M. Bernier): Oui. Bon, bien, on peut revenir tout à l'heure dans ce cas-là. Nous allons aller immédiatement à la députée de Crémazie pour un bloc de 7 min 30 s.

Mme Lapointe: 7 min 30 s. Merci, M. le Président. Moi aussi, il me fait plaisir de saluer toute l'équipe de dirigeants, de hauts fonctionnaires du ministère de la Famille, du ministère de la Santé... des Aînés, du ministère de la Santé et des Services sociaux, Mme la ministre. En sept minutes, on va essayer de faire ça court, court, court des deux côtés, s'il vous plaît.

Je commencerai avec le Comité national d'éthique sur le vieillissement. Pour faire changement, on va changer de sujet. Vous vous rappellerez que, l'année dernière, je m'étais vraiment démenée pour qu'on maintienne le Conseil des aînés, mais il y avait un projet de loi qui visait l'abolition de plusieurs de ses structures, ce qui a été fait. Mais, lors de l'étude article par article de ce projet de loi, finalement je pense qu'on a réussi à convaincre la présidente du Conseil du trésor que le comité national d'éthique était un instrument extraordinaire pour le gouvernement. Et, donc, je me souviens qu'elle vous a appelée, Mme la ministre, et puis vous avez parlementé quelques petites minutes, ça n'a pas été très long, et, finalement, il a été entendu que le comité national d'éthique demeurerait, et, donc, vous avez modifié la loi, votre loi de façon à ce qu'il y ait un comité national d'éthique. Je vois que ce sont à peu près les mêmes personnes qui en sont membres. Rapidement, j'aimerais savoir, est-ce qu'ils se sont réunies? Est-ce qu'il y a quelque chose, là, qui a redémarré de ce côté-là?

Le Président (M. Bernier): Mme la ministre.

Mme Blais: Oui, ils se sont réunis. Peut-être pas autant que je l'aurais souhaité, mais on est en train de regarder comment cet organisme pourrait devenir indépendant. On veut optimiser son fonctionnement, assurer son indépendance, son autonomie. On est même en train de regarder si on ne pourrait faire un appel de propositions auprès d'universités qui pourrait inclure les critères de sélection pour l'octroi de contrats. Ça, c'est en préparation. Alors, on veut vraiment détacher ça du gouvernement, de toute politique. Mais je peux aussi demander au comité d'éthique, évidemment, des avis, mais le comité d'éthique peut aussi me formuler des avis.

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la députée.

Mme Lapointe: Quand vous parlez d'un lien avec une université — excusez ma voix, j'ai un petit rhume — est-ce que vous pensez à une université en particulier? Parce qu'on voit qu'il y a plusieurs universitaires qui sont membres de... et d'instituts.

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la ministre.

Mme Blais: M. le Président, ce serait avoir un biais que de penser à une université en particulier. Je pense qu'il faut faire un appel de propositions à l'ensemble des universités et, par la suite, recevoir ces propositions, les analyser et choisir l'université qui aurait le goût d'accueillir le comité national d'éthique.

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la députée.

Mme Lapointe: Je reviens, M. le Président, au dossier des proches aidants, qui me tient beaucoup à coeur. On a bien travaillé, hein, pour essayer, là, de faire en sorte que cette loi qui créait un fonds... que ce fonds-là, n'est-ce pas, puisse être vraiment indépendant de tout intérêt privé. J'aimerais vous entendre, mais pas trop longuement, sur la création des carrefours, des carrefours pour les proches aidants. Je le sais que, quand on crée une nouvelle formule comme celle-là, qui demande beaucoup d'implication à la communauté, ça ne se fait pas du jour au lendemain. Et, tout à l'heure, il y avait des questions qui vous ont été posées par la députée d'Hochelaga-Maisonneuve, qui disait: Oui, mais il y a eu de l'argent de dépensé, mais qu'est-ce qui se passe? Est-ce que Mme la députée accepterait que M. Boivin nous donne un peu plus en détail comment ça se passe, par exemple, dans un des carrefours... dans quelques-uns qui sont en voie de création?

Le Président (M. Bernier): Est-ce qu'il y a consentement pour que M. Boivin puisse prendre la parole?

M. Boivin (Michel): Mme Poirier...

Le Président (M. Bernier): Consentement? Allez-y, M. Boivin, en vous identifiant, s'il vous plaît.

M. Boivin (Michel): Mme Lapointe, bonjour. Plaisir de vous revoir.

Le Président (M. Bernier): En vous identifiant, s'il vous plaît.

M. Boivin (Michel): Michel Boivin, directeur général de la Société de gestion pour le soutien aux proches aidants, maintenant appelée L'Appui. Alors, merci de la question, Mme Lapointe. Et vous avez été, Mme Lapointe, à ses tout débuts, avec Mme Blais, un pilier dans la visée pour aider les aidants et pour s'assurer aussi de la neutralité du déploiement. Alors, avec fierté, nous avons maintenant, au 31 mars 2012, 17 régions du Québec qui sont mobilisées, 17 régions. Donc, l'ensemble du Québec, Mme Poirier, est mobilisé, c'est-à-dire que 200 acteurs au Québec croyant... influents, les conférences régionales des élus, la Santé, les proches aidants, les regroupements d'aidants naturels, dont je pourrais vous nommer une palette de représentativité dans chaque région, 200 acteurs influents du Québec se sont dit: Oui, on veut aider les aidants.

C'est un peu lent, Mme Poirier. Je comprends, c'est un peu lent...

Le Président (M. Bernier): M. Boivin.

M. Boivin (Michel): Je m'excuse, madame. Ah! excusez-moi, excusez-moi.

Des voix: ...

Une voix: ...Crémazie.

Le Président (M. Bernier): Excusez. M. Boivin, s'il vous plaît, en utilisant le nom... excusez, en utilisant le nom des comtés, s'il vous plaît, et en vous adressant à moi.

M. Boivin (Michel): D'accord. Alors, Mme la députée de Crémazie, alors, j'espère que j'ai répondu à votre question.

Mme Lapointe: J'aimerais ça si on pouvait avoir d'autres informations dans un autre forum parce que c'est fondamental. Je me souviens, lors du lancement des carrefours jeunesse-emploi, ça a démarré lentement. Aujourd'hui, il y en a partout puis il y en a même sur trois continents. Alors, j'en suis bien fière, je souhaite la même vie aux carrefours des proches aidants, à cette formule-là.

Ça m'a beaucoup inquiétée, dans le même sens, de lire dans le rapport de la Protectrice du citoyen — puis là ça ne vous touche pas du tout, M. Poirier — que l'accessibilité...

Mme Blais: Boivin.

Mme Lapointe: ... aux services à domicile était souvent réduite — et je vois M. Gagnon qui s'approche — lorsqu'il y avait une personne qui était disponible pour être proche aidante. Je suis proche aidante, moi. Alors, le CLSC ou le CSSS m'a dit: Écoutez, vous, là, Mme Lapointe, tu sais, laissez-en pour les autres. Vous, vous pouvez vous occuper de la personne malade. C'est ce que j'ai compris, puis je n'aimerais tellement pas ça que ce soit ça.

Le Président (M. Bernier): Mme la ministre.

Mme Blais: Oui. Bien, vous touchez à quelque chose qui me touche aussi profondément. Moi non plus, je ne veux pas que ça arrive. Je trouve que c'est... On n'a pas mis en place les appuis aux proches aidants, je ne me suis pas battue avec mes collègues aussi pour faire en sorte que le crédit d'impôt remboursable pour les conjoints — ce qui n'existait pas pour les conjoints — existe pour que les personnes qui donnent, qui prodiguent des soins à une personne malade soient coupées de services parce qu'ils agissent en tant que proches aidants. C'est inadmissible, c'est impensable. Et ce n'est pas comme ça du tout qu'on veut fonctionner, on veut faire en sorte que les personnes malades reçoivent les soins et que les proches aidants puissent avoir du répit pour ne pas tomber malades. On ne veut pas deux personnes malades. Parce que, si on a deux personnes malades, ça coûte cher à la société, et ce n'est pas bon pour l'ensemble des familles, ça a des répercussions sur l'ensemble des familles. Il faut faire très, très, très attention à ça.

● (15 h 10) ●

Le Président (M. Bernier): Merci, Mme la ministre. Le temps étant écoulé, merci, Mme la députée de Crémazie. Quelques éléments. Quand on s'adresse au niveau des parlementaires, il faut utiliser le nom de circonscription, donc, tout simplement pour rappeler le règlement.

Donc, considérant qu'il n'y a pas d'autre député indépendant qui se présente, donc, je remets le temps au niveau de l'opposition officielle. Donc, je vous accorde un bloc de 10 minutes, Mme la députée d'Hochelaga-Maisonneuve, avant de retourner au gouvernement.

Mme Poirier: Merci. Je l'apprécie, M. le Président. Alors, dans le document que le gouvernement a déposé lors du budget, *Le Québec et ses aînés — Pour mieux vieillir chez soi*, on fait une illustration d'un cas, on parle de Mme Poulin, âgée de 79 ans, et je vous lis au texte, là, ce qui est écrit en page 38 pour votre référence. Alors: «Mme Poulin [...] est autonome. Elle habite seule une résidence privée pour aînés. Son loyer mensuel est de 3 500 \$.» Ça doit être pas pire comme résidence. En bas de page, en note, on dit: «En supposant que Mme Poulin reçoit un revenu de 25 000 \$.» J'aimerais ça que la ministre m'explique comment, avec un revenu de 25 000 \$, on se paie un loyer de 3 500 \$ par mois.

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la ministre.

Mme Blais: Bien, d'après ce que je vois, M. le Président... Tout d'abord, j'aimerais déposer la ventilation, hein, par rapport à la question qui a été posée tout à l'heure, précédemment.

Alors, étant donné que le crédit d'impôt remboursable est augmenté, il va passer de 30 % à 35 %... Et, en 2000, il était de 28 %, et maintenant, d'ici 2016, il sera de 35 %, et on augmente, évidemment, le financement pour les personnes qui reçoivent le crédit d'impôt à domicile. Et, si la personne reçoit tous les services qui sont énumérés, bien c'est ça qui va faire qu'elle sera en mesure de pouvoir se payer le loyer parce que ça va faire partie de l'ensemble du loyer.

Document déposé

Le Président (M. Bernier): Merci, Mme la députée. Je reçois vos documents et je les accepte. Ils seront distribués aux parlementaires.

Mme Poirier: Écoutez, je veux bien que madame puisse recevoir tous les crédits d'impôt, sauf qu'elle gagne 25 000 \$ puis elle en paie 42 000 \$. Ça fait qu'elle aura beau recevoir pour 6 000 \$ de crédit d'impôt, c'est impossible. Alors, j'aimerais ça qu'on puisse m'expliquer comment le ministère du Revenu, et des Finances particulièrement, peut nous indiquer que quelqu'un qui a un revenu de 25 000 \$ paie 3 500 \$ de revenu malgré un possible crédit d'impôt en 2017, si je ne me trompe pas, là, parce que c'est 1 % par année, alors... Mais, actuellement, cette dame-là, c'est juste 1 % de plus qu'elle va avoir droit, là, alors ce n'est pas... Elle a droit à 300 \$ pour cette année de plus de crédit d'impôt. Il me semble qu'il en manque pas mal, là, il manque pas mal d'argent.

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la ministre.

Mme Blais: C'est facile à dire, M. le Président, mais, en 2000, il y en avait 28 %, pour commencer. Alors, c'était pas mal moins que 35 %. Deuxièmement, ça ne veut pas dire que cette personne-là n'avait pas des avoirs. Elle pouvait avoir des économies quand elle est arrivée à l'âge de 70 ans et elle peut aussi obtenir le crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile. Quand on parle de crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile, ce n'est pas seulement les personnes qui sont en résidence privée. Aussi, les personnes qui habitent à leur domicile peuvent recevoir le crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile si elles ont des soins d'infirmière, si quelqu'un va faire la préparation de repas, si elles ont aussi des soins d'hygiène. Ça, ça permet à la personne de pouvoir vivre chez elle le plus longtemps possible. C'est réductible à partir de revenus de plus 53 500 \$, je pense, c'est réductible de 3 % par année pour permettre aux personnes qui en ont le plus de besoin de pouvoir avoir accès à ce crédit d'impôt. Sauf cette année, pour les personnes en perte d'autonomie, il n'y a plus de plafond de revenus parce qu'elles seront considérées comme des personnes handicapées.

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la députée.

Mme Poirier: Dans ce même cahier — je cherche ma page, là, d'habitude il est presque marqué au fer rouge, ce cahier-là — on a la ventilation des sommes qui sont dévolues... Merci. À la page 50, j'y arrivais, à la page 50... excusez-moi, à la page 52, la page 52, on y voit ici que... aux deuxièmes données qui sont là: Des services de santé mieux adaptés aux

besoins des aînés, 177 millions. L'an passé, dans l'annonce qui avait été faite d'un grand investissement, on prévoyait 200 millions. En plus, pour 2011-2012, on y prévoyait 150, il s'en est dépensé 105, M. le Président. Alors, finalement, le gouvernement, malgré les annonces... Et je vous le disais tout à l'heure, on nous fait des annonces, mais, au-delà de l'annonce, il manque des sous. Alors, est-ce que la ministre peut nous dire ce qui est arrivé avec le 45 millions de l'an passé et le 23 millions de cette année?

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la ministre.

Mme Blais: Oui, M. le Président. C'est facile à répondre. Premièrement, quand on parle de 200 millions de dollars, on parlait, entre autres, de développement de lits en CHSLD, de ressources intermédiaires, de lits postopératoires, on parlait de 40 millions annuellement pour le maintien à domicile, on parlait d'un 5 millions annuellement pour le PEFSAD et d'un 5 millions annuellement pour les maladies liées aux pertes cognitives comme la maladie d'Alzheimer. Or, si on n'est pas capable de développer les places en ressources intermédiaires ou en lits de CHSLD la première ou la deuxième année, c'est normal, c'est la raison pour laquelle il y a 177 millions de dollars de prévus en 2012-2013. Ça, ça ne touche pas le maintien à domicile.

Mais, si on regarde l'année subséquente — on ne peut pas regarder seulement une colonne de chiffres, là, il faut regarder toutes les colonnes de chiffres — on a 149 millions de plus que le 200 millions prévu; la troisième année, on a 279 millions de plus que le 200 millions qui était prévu; la quatrième année, on a 409 millions de dollars de plus en investissements que le 200 millions initialement prévu; et, la dernière année, pour la politique Vieillir chez soi, on a 527 millions de dollars de plus que le 200 millions de dollars. Alors, on n'enlève pas des sommes aux aînés, là — que personne ne vienne me dire ça — il faut commencer par les construire, les ressources intermédiaires.

Et j'étais à Saint-Jérôme il n'y a pas longtemps, et là j'ai remontré la directrice pour les personnes âgées en perte d'autonomie. Elle était avec quelqu'un qui construit une résidence pour... comme les places intermédiaires et des lits de convalescence, et la place sera terminée l'automne prochain. La journée où c'est terminé, c'est là où on est capables de déboursier les sommes d'argent pour les lits, pour les places.

Le Président (M. Bernier): Mme la députée.

Mme Poirier: Écoutez, M. le Président, un peu étonnée, là, la ministre vient de nous dire que ce n'est pas des soins à domicile. Tout à l'heure, on parlait de 550 millions de soins à domicile. Je m'excuse, là, mais il y a des soins à domicile dans ce qu'elle vient de nous nommer, là, en tant que tels.

Mme Blais: Il y a 333 millions de plus.

Le Président (M. Bernier): Attendez un petit peu, Mme la ministre, ça ne sera pas long, je vais écouter la question de la députée puis je...

Mme Poirier: Et, quand je regarde tout qu'est-ce qui est au niveau de la page précédente, autres mesures, 26 millions, il y a là-dedans aussi des soins à domicile. Alors, moi, je veux juste qu'on se comprenne dans les chiffres, là, M. le Président, là. Le budget, le budget total, là, je ne sais pas, la ministre, si elle peut me réexpliquer ça, là, mais, l'an passé, il a manqué 45 millions dans le budget qui était là pour l'investissement pour les aînés, cette année il en manque 23, ça veut dire 68 millions qui manquent. Ce qu'elle est en train de me dire, c'est qu'on a reporté ces sommes-là de 68 millions dans les années à venir? Est-ce que c'est ça qu'elle nous dit, que ces sommes-là, c'est les sommes qui sont reportées pour qu'en 2013-2014 on annonce 349 millions, mais que, dans le 349, il y a peut-être le 68 millions qui n'était pas là l'an passé puis cette année? Je veux juste comprendre, là, la mécanique, là.

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la ministre.

● (15 h 20) ●

Mme Blais: M. le Président, je suis très contente d'expliquer la mécanique. Il y a 14 millions de dollars consacrés aux unités de récupération fonctionnelle, ça faisait partie du 150 millions, donc, la première année; il y avait 86 millions de dollars pour les ressources intermédiaires, environ 2 500 places; 50 millions de dollars pour développer des places en centre d'hébergement et de soins de longue durée, 800 places; 40 millions de dollars en soutien à domicile, ça, c'est automatique, c'est déjà dépensé; 5 millions pour le programme d'exonération financière; et 5 millions de dollars pour la mise en oeuvre du plan d'action ministériel sur les troubles cognitifs liés au vieillissement.

Ça, c'était le 150 millions, et on a ajouté un 200 millions par année, et on va plus loin que ça. Donc, ça veut dire qu'on va faire plus de soutien à domicile, pour 333 millions de dollars de plus en maintien à domicile avec cette nouvelle politique.

Le Président (M. Bernier): Merci. Il vous reste une trentaine de secondes, madame...

Mme Poirier: Je vais le reporter.

Le Président (M. Bernier): Vous allez revenir? C'est bien. M. le député de Jean-Lesage.

M. Drolet: Bien, merci beaucoup, M. le Président. Moi aussi, j'aimerais saluer, d'entrée de jeu, mes collègues, naturellement, vous, M. le Président, l'opposition et, naturellement, l'équipe de la ministre, Mme la ministre. Merci à tout le monde, et merci surtout pour votre qualité de service que vous nous donnez quand on a besoin de vous.

Vous savez, en tant que députés, M. le Président, on vit dans des comtés auxquels on a tous les mêmes besoins et les mêmes situations, peu importe de quel côté on se situe. Notre comté, c'est une priorité et c'est d'ailleurs là où on a, naturellement, le plus du gros de notre travail à faire parce que, justement, c'est là que nos citoyens et nos citoyennes, ils sont. Et on doit, naturellement, les écouter parce qu'ils ont beaucoup d'enjeux... beaucoup de problématiques qu'il peut y avoir, mais aussi, en même temps, beaucoup, beaucoup de beaux projets, beaucoup de belles choses qui nous permettent d'être associés à eux.

Et, vous savez, on a aussi dans nos aînés... On est aussi proches de nos familles. On en a tous, on a tous une famille, et auquel on a aussi à protéger les aînés qui en font partie, comme tout le monde qui sont ici aujourd'hui. Naturellement, tout le monde veut être près de ses aînés, et on sait très bien à quel point c'est une priorité. Et, comme mon collègue le disait tantôt, on veut les voir vieillir en beauté et les voir aller avec, naturellement, tous les avantages que la vie peut leur permettre si la santé est là. Et quand on écoute, naturellement, certaines problématiques, vous savez, M. le Président, c'est très fréquent que nous devons contacter le cabinet pour différentes situations, des questions, on a des... Naturellement, chacun de nous a des cas de comté, qu'on appelle. À quel point on a toujours un excellent service et une écoute pour, naturellement, essayer de régler... Parce que, devant nous, sans aucune partisanerie, on est à faire face à des citoyens et des citoyennes qui ont besoin de nous écouter pour différentes choses et, très souvent, on a des commentaires extrêmement positifs. Très souvent aussi, ça arrive, naturellement, qu'il y a des choses à régler, il y a des choses à aller chercher comme information. Mais, la plupart du temps, c'est réglé avec satisfaction.

En passant, j'ai rarement vu, M. le Président, une ministre aussi passionnée, aussi passionnée. Parce qu'on a la chance, naturellement, l'ensemble des députés du caucus, de l'écouter dans ses revendications à l'intérieur de notre caucus pour voir à quel point elle est passionnée de ses aînés, je vais dire ça comme ça, mais à quel point aussi, dans nos besoins que l'on a dans nos comtés, quand elle a la chance... quand on a la chance d'avoir... comme tous mes collègues de l'opposition ici qui ont la chance d'avoir les ministres pour différentes situations, à quel point elle est félicitée puis à quel point elle est aimée. C'est sûr qu'il peut y avoir des cas d'exception. C'est sûr qu'il peut toujours y avoir des problématiques qui ne sont, malheureusement, des fois, pas tout à fait correctes, mais, malheureusement, ça, c'est des choses que l'on vit tous. Mais, dans l'ensemble de l'oeuvre, quand on regarde l'ensemble des actions qui ont été prises, je pense qu'elle a un excellent bilan, et j'en suis très fier de travailler avec elle, d'avoir une femme... autant de passion.

Permettez-moi, M. le Président, de revenir avec des exemples dans mon comté. Vous savez, dans mon comté, nous avons des organisations qui sont très présentes et qui viennent en aide, justement, à tous les gestes de proximité que l'on a besoin. Je vais vous parler d'une organisation, Communautés solidaires, à titre d'exemple, auquel la mission de l'organisme est de combattre la détresse psychologique liée aux chocs émotionnels, traumatismes de l'enfance, les inégalités sociales, les différentes étapes de passage à la vie. Ces gens-là travaillent avec des ressources limitées, mais à quel point ils sont importants, naturellement, pour aider les citoyens et les citoyennes de Jean-Lesage et à quel point aussi elle est en mesure de nous aider pour ça.

D'ailleurs, Mme la ministre est passée de son... son grand geste que... J'ai travaillé fort pour l'avoir, comme on fait tous, pour qu'elle puisse venir donner une conférence parce qu'elle aussi, elle a une vie, elle aussi, elle a eu des passages difficiles, et à quel point je peux l'en féliciter d'avoir été présente pour venir parler à ces gens-là, devant une centaine de personnes qui avaient besoin d'une écoute puis de voir à quel point la vie, des fois, malgré qu'on est rendu ministre des Aînés, ça n'a pas toujours été facile. Et je tiens à vous dire qu'elle a été d'une capacité importante pour ces gens-là, puis ces gens-là après n'en revenaient pas de voir que d'où elle était maintenant.

Voyez-vous, elle a su les écouter parce que, l'année passée, le même... l'organisme comme tel, *L'héritage d'un peuple*, quand ils sont venus me voir pour me parler de cela... Je reviens à mon collègue, tantôt, le député de Charlesbourg, qui parlait des projets intergénérationnels, les jeunes, de faire que les personnes âgées puissent vieillir accompagnées, naturellement, de leurs jeunes qui en font partie, et le projet, en fait, c'était... qui consiste à développer un site Internet contenant une banque de plus de 100 capsules vidéo présentant des témoignages de personnes aînées sur les difficultés rencontrées au cours de leur vie et la façon dont elles affrontent cette situation, à quel point c'est intéressant de voir — c'est un projet qui est sur trois ans — à quel point ce projet-là va venir en aide... Et, surtout, il est intergénérationnel, et il permet à des jeunes du centre carrefour jeunesse de Beauport-Montmorency de venir s'impliquer pour être capables d'écouter ce que les personnes aînées ont fait, ce que les personnes qui sont en mesure de leur donner des beaux exemples... Parce qu'on parlait tantôt de bénévolat, effectivement, on a, M. le Président... Dans nos comtés, on le voit à quel point le bénévolat, comment c'est important et à quel point les personnes aînées et tous les organismes... à quel point les organismes comme tels peuvent avoir besoin de bénévolat. Mais là on a un bel exemple, encore une fois, d'une autre organisation qui, dans mon comté, a eu l'écoute de la ministre et qui peut faire en sorte de pouvoir continuer à aider.

Le Patro Roc-Amadour actif, les aînés actifs, encore une belle chose. Mon collègue parlait du Patro Charlesbourg tantôt. Pourtant, il y a d'autres patros où il n'y a pas juste de la partisanerie, là, il y a des patros où il existe... D'ailleurs, j'ai travaillé un gros dossier pour la FQCCL, pour l'ensemble des dossiers du Québec, M. le Président, auquel on est allés chercher des sous additionnels pour les patros, pour qu'ils puissent justement accueillir pas juste des jeunes dans des camps d'été, non, au contraire, des personnes aînées avec qui ces gens-là ont besoin... pour bouger, pour leur donner des bonnes manières de faire et, naturellement, de vieillir en santé, M. le Président. Ça, c'est un autre exemple de beau geste.

Entre autres, la Maison Lauberivière — ça, ce n'est pas dans mon comté, mais c'est dans le comté de ma collègue de Taschereau — auquel j'étais impliqué dans le passé, dans mon ancienne vie, la Maison Lauberivière, bien il y a une intervention de proximité dans un HLM justement pour, encore une fois, aider les anciens... des gens qui ont eu besoin...

d'itinérance, qui ont découvert la Maison Lauberivière mais qui, aujourd'hui, bien, sont suivis par des bénévoles qui viennent les aider, encore une fois, par des programmes que Mme la ministre a mis en place.

J'aimerais maintenant vous parler, M. le Président, des grands brûlés. Dans mon comté, ils sont un étage plus bas que mon bureau. En fait, Protection des aînés et information, le programme comme tel qui a été... fait en sorte qu'il y a un budget de 40 000 \$ sur un an. Le projet a pour but d'informer les aînés... les grands brûlés... les aînés... pardon, les grands brûlés sur les risques accrus d'accidents en lien avec le phénomène de vieillissement — c'est quand même majeur, c'est important, j'en ai eu des constats personnels, familialement parlant — et promouvoir la mise en pratique de consignes de sécurité, supporter, accompagner et outiller leurs proches. C'est quand même majeur, M. le Président, ces actions-là.

Et, encore pour continuer dans la même veine — ça, je vous parlais de 2009-2010 — *Attention! C'est chaud*, un autre programme d'un an où il y a un montant de 90 000 \$ pour venir en aide, encore une fois, au projet... qui constitue une suite du projet protection, que je viens de vous parler. Puis le projet vise, dans le premier temps, à évaluer le niveau de compréhension des informations transmises, M. le Président... qui a été fait dans la première étape. C'est pour vous montrer à quel point il y a une suite logique à qu'est-ce que les programmes sont.

Et voilà maintenant aussi en plus... et comment maintenant... comment je peux parler de Mme la ministre avec son implication personnelle, mais aussi pour les sourds — parce que, dans mon comté, j'ai La Fondation des sourds aussi, M. le Président — à quel point elle a une proximité, à quel point elle est à l'écoute. D'ailleurs, elle a quelques livres là-dessus. Parce que personne ne peut en douter. Ça fait que, M. le Président, je pense que son écoute pour les aînés et, en général, pour les organismes qui font partie d'un comté... Je pense que Mme la ministre, elle est très à l'écoute.

Maintenant, Mme la ministre, j'aimerais vous en parler un petit peu puis vous demander de nous donner quelques points. Parce que moi, je vous parle de mon comté, mais il y a l'ensemble de l'oeuvre, de toutes les circonscriptions. Nous savons à quel point le soutien aux proches aidants vous tient à coeur. D'ailleurs, dans l'édition SIRA 2010-2011, une enveloppe de 6 millions sur trois ans a été greffée pour la mise sur pied d'un projet exclusivement destiné à ces personnes. Ce montant a pour objectif de donner davantage d'oxygène à des organismes en attendant le déploiement de l'ensemble des appuis régionaux sur l'ensemble du territoire québécois. Comme en témoignent les projets qu'ils mettent de l'avant, ces organismes touchent à une réalité multiforme pour les proches aidants. L'idée est de créer des conditions propices à un allongement de la vie chez soi, comme vous le dites si bien, tout en permettant aux proches aidants qui encourent à cet objectif de souffler un peu. C'est bien important. Pouvez-vous nous en donner un bref aperçu, des projets qui ont été mis de l'avant, Mme la ministre, en 2011 avec ce programme-là?

Le Président (M. Bernier): Je crois que le député de Jean-Lesage a un faible pour vous, Mme la ministre. Je vous donne la parole.

Mme Blais: Oui, je trouve qu'il m'a vantée beaucoup.

Le Président (M. Bernier): Je vous donne la parole.

● (15 h 30) ●

Mme Blais: Il vente dehors, mais il m'a vantée à l'intérieur aussi. M. le Président, ça me permet justement de répondre peut-être plus spécifiquement à la députée d'Hochelaga-Maisonneuve, qui me posait des questions par rapport à des projets financés pour les proches aidants à l'intérieur du ministère de la Famille et des Aînés. Entre autres, Action Aide Loisir Papineau, Mon proche aidant et moi, on s'entraide, ça a été financé pour trois ans. C'est vraiment pour les personnes aînées handicapées qui souffrent de limitations. C'est offert à toute la MRC de Papineau, c'était vraiment pour offrir du répit aux aidants. Cet organisme a reçu 242 752 \$ pour trois ans.

Il y a aussi l'Association des aidantes et aidants naturels du Bas-Richelieu, Ensemble, on y va pour du répit, alors, pour implanter deux haltes-répît pour les proches aidants dans deux municipalités du territoire rural de la MRC de Pierre-De Saurel, un financement sur trois ans. Puis on les a financés en 2011-2012, alors il faut comprendre qu'ils vont recevoir encore les sommes d'argent en 2013 puis 2014, donc 133 848 \$.

L'Association de Montréal pour la déficience intellectuelle, pour accompagner les proches aidants dans l'élaboration d'un plan d'hébergement pour leurs proches vieillissants avec une déficience intellectuelle, à adapter l'offre de service à leurs besoins et à établir des liens avec les acteurs préoccupés par l'hébergement, c'est un outil d'accompagnement qui sera produit à l'intérêt puis à l'intention des proches aidants, ainsi qu'un guide préparatoire à la vie autonome pour les personnes ayant une déficience intellectuelle. C'est un projet financé sur deux ans pour 101 500 \$.

Et vous avez mentionné que j'étais très sensible à la condition des sourds. Alors, le ministère est aussi très sensible à toute la question des personnes qui se retrouvent en situation de handicap. On a financé cette année beaucoup, beaucoup, beaucoup de projets qui touchent aux personnes qui se retrouvent en situation de handicap, à la fois les proches aidants qui viennent en aide aux personnes handicapées ou les personnes qui sont en situation de handicap elles-mêmes pour qu'elles soient en mesure de vieillir correctement dans la communauté. Alors, est-ce que ça répond? Je vous ai seulement parlé de 2011-2012, là, de certains projets. Pas de tous, mais de certains.

Le Président (M. Bernier): Merci.

M. Drolet: Permettez-vous d'en parler davantage parce que...

Le Président (M. Bernier): M. le député de Jean-Lesage.

M. Drolet: Bien, j'aimerais, Mme la ministre... Regardez, vous avez la chance d'en parler un petit peu. Ça fait que je pense que vous pouvez en ajouter parce que, ce n'est pas pour gagner du temps, mais, au contraire, parce qu'on en parle peu, et c'est souvent ce qui est nécessaire et important pour que les gens puissent l'entendre.

Le Président (M. Bernier): Allez-y.

Mme Blais: On a aussi financé l'association des soins palliatifs à domicile du Grand Montréal. On parle beaucoup de soins palliatifs, surtout après la commission mourir dans la dignité, et, le ministère, même si on n'est pas le ministère de la Santé, on a financé cet organisme pour 240 000 \$ sur trois ans pour embaucher une ressource professionnelle en psychoncologie, pour se déplacer dans le milieu de vie où il y a des malades, des proches aidants, pour procéder à des consultations téléphoniques, pour faire en sorte que les personnes qui sont malades puissent mourir à la maison et être bien accompagnées.

On a financé aussi l'Association lavalloise des personnes aidantes pour élargir les besoins ponctuels. Pour trois ans, c'est 240 000 \$. C'est l'ALPA. Alors, ils avaient trop de personnes en attente, et le ministère avait dépassé son enveloppe pour être en mesure de les soutenir plus, tellement qu'il y avait de demandes. Alors, avec le 240 000 \$, ça permet d'offrir davantage de répit aux proches aidants. On a aussi financé aussi la fondation des maladies mentales à hauteur de 664 000 \$.

Alors, on est très concernés par la question des proches aidants, par toute la question aussi des crédits d'impôt. C'est la deuxième année qu'on bonifie le crédit d'impôt remboursable pour le conjoint. C'était une inéquité, le conjoint n'avait pas le droit de recevoir le crédit d'impôt remboursable, ce crédit d'impôt là qui est, pour les autres, un peu plus que 1 000 \$. Depuis le nouveau budget 2012-2013, on va partir de 667 \$ à 700 \$, et, au bout de cinq ans, il sera à 1 000 \$. Donc, on va arriver à une égalité pour ce crédit d'impôt remboursable pour le conjoint d'un proche comme pour les autres qui offrent du réconfort à une personne malade.

Le Président (M. Bernier): Merci. M. le député.

M. Drolet: J'aimerais vous entendre, Mme la ministre, en fait, parce que, dans le programme SIRA, si on peut ajouter... J'aimerais vous entendre davantage dans le rôle... de la vie des personnes âgées, naturellement, mais aussi pour soutenir les initiatives visant les aînés dans le cas des organismes communautaires. J'aimerais, là-dessus, que vous me donniez plus de détails sur ce côté-là parce qu'on en a tous, on a au-delà de 200 organismes communautaires juste dans le comté de Jean-Lesage. Je pense bien qu'à quel point c'est important... Si on regarde, naturellement, le budget qui nous a été présenté tantôt, de l'ensemble de l'oeuvre depuis 2003, il doit y avoir des choses que l'on fait de bien certain parce que ces actions-là sont quand même là, là. Les chiffres, on peut essayer de les décortiquer, mais, quand même, il reste pour autant que les valeurs sont là. Et j'aimerais vous entendre davantage parce que, dans toutes, naturellement, nos circonscriptions... Parce qu'on les a tous, on n'est pas... Comme je dis très souvent, moi, quand je suis député de Jean-Lesage, je suis député sans aucune partisanerie. Tout le monde, M. le Président, naturellement, qu'on reçoit... Comme je l'ai dit tantôt, on est à l'écoute des gens. Puis c'est drôle, je pense qu'il y a un bon travail qui se fait. Puis je pense que vous aussi, M. le Président, et je pense que mes collègues d'en face en ont, des organismes communautaires, et j'aimerais être en mesure... Peut-être, des fois, il y en a qui sont peut-être un petit peu plus, peut-être, sages que d'autres pour en témoigner, puis j'aimerais que vous nous en ajoutiez, Mme la ministre.

Le Président (M. Bernier): Mme la ministre.

Mme Blais: Oui. Je suis très, très contente de cette question-là, d'une part, parce que le plan intégré au vieillissement du Parti québécois, en 2000, prévoyait 1,5 million de dollars. C'était ça, le plan intégré. Alors, quand on nous dit, de l'autre côté, qu'on n'a pas d'argent pour les aînés, là, je m'excuse, on est rendus à 11 550 000 \$ seulement pour soutenir les organismes communautaires. Puis là on ne parle pas de la nouvelle politique qui s'en vient, là. Parce que, dans le budget il y a un ajout sur cinq ans de 20 millions de dollars pour vivre dans la communauté, qui s'ajoutent aux sommes du ministère. C'est donc près de 76 millions de dollars pour financer des projets communautaires, que ce soient des villes amies des aînés, que ce soit le plan de maltraitance, mais que ce soient beaucoup d'organismes de cette nature-là. C'est vrai qu'on n'en parle pas assez, mais ce sont des gestes de proximité, et ça fait toute la différence dans la vie des gens. On a financé cette année des projets, entre autres, je me souviens, à Côte-des-Neiges, le Centre des aînés Côte-des-Neiges, pour l'inclusion sociale des aînés immigrants qui vivent en HLM et en OSBL d'habitation. Je trouve que ce n'est pas rien.

On finance des travailleurs de milieu, et ça, c'est depuis la consultation publique. Peut-être que ça avait commencé, là, légèrement, mais, à la consultation publique, les gens sont venus nous dire: Ça prend des travailleurs de milieu pour les aînés. Et, là où il y a une place où il y a beaucoup de vulnérabilité, c'est bien dans les HLM. Donc, les travailleurs de milieu, qui peuvent détecter cet isolement.

On a financé l'AQDR Salaberry-de-Valleyfield pour la création de comités de milieu de vie dans les résidences privées de la Montérégie sur trois ans, 257 515 \$.

On a financé — et, vous savez, je ne me mêle pas des choix des projets, mais j'étais très contente — la Fondation Surdité et Communication de l'Institut Raymond-Dewar. Parce que les personnes qui sont sourdes vivent énormément d'autostigmatisation. Quand on vieillit, on ne veut pas parler de sa surdité, on ne veut pas en parler. Et, si on n'en parle pas, on est exclu de la société, on est exclu des fêtes, on ne communique plus, on a peur de demander une prothèse auditive, on a peur de consulter. Alors, on va travailler sur ce problème d'autostigmatisation.

On a financé l'Association québécoise de la dégénérescence maculaire. La dégénérescence maculaire, on sait que ça arrive très rapidement. Alors, il faut, tout de suite, être en mesures préventives.

On a financé aussi le Comité communautaire de Notre-Dame-de-Grâce contre les abus envers les personnes âgées. Alors, on a financé beaucoup d'autres organismes. Je ne vous donne que quelques exemples d'organismes qui ont financé... mais qu'on a financés cette année dans le cadre d'un soutien aux initiatives de respect envers les aînés.

Et, quand je vous parle de 11,5 millions de dollars, c'est parce qu'on a fusionné aussi le programme Du coeur à l'action pour les aînés du Québec avec Soutien aux initiatives visant le respect envers les aînés parce que, dans le programme Du coeur à l'action, souvent les organismes trouvaient qu'une année, ce n'était pas assez, il fallait qu'à chaque année ils redemandent un autre financement, et on ne peut pas financer... on n'a pas des récurrences. Tandis que, si on finance sur deux ou trois ans, ça permet aux organismes, évidemment, de se développer et d'être en mesure de pouvoir continuer le service par la suite.

Le Président (M. Bernier): Merci, M. le député.

M. Drolet: Je terminerais par un commentaire, M. le Président, si vous me le permettez, parce que...

Le Président (M. Bernier): Je vous le permets.

● (15 h 40) ●

M. Drolet: ...je suis nouvellement en politique, moi, depuis 2008, puis à quel point ce qu'on témoigne... Parce qu'on sort plein de petits montants à gauche puis à droite comme ça mais qui sont tellement importants pour nos organismes dans chacun de nos comtés, je le répète, et à quel point, je le dis souvent, si ça n'existait pas, ces organismes-là, qu'on écoute, finalement, et qu'on essaie de vanter pour nous donner, naturellement, cette sécurité-là pour nos aînés, mais pour nous, pour tout l'ensemble de l'oeuvre, finalement, aussi... Et, M. le Président, je suis... ça me permettait de me satisfaire en disant ça en terminant, monsieur...

Le Président (M. Bernier): Merci, M. le député. Mme la députée d'Hochelaga-Maisonneuve.

Mme Blais: Monsieur...

Le Président (M. Bernier): Oui. Vous voulez ajouter un commentaire? Vous avez du temps, oui.

Mme Blais: Bien, je ne veux pas ajouter de commentaire, M. le Président, mais j'aimerais pouvoir arrêter, suspendre quelques instants pour des raisons toutes personnelles.

Le Président (M. Bernier): Oui. Ce qu'on va faire à ce moment-là, c'est qu'à 17 heures je vais demander... Ou je vous demande immédiatement qu'on puisse poursuivre nos travaux pour accomplir le nombre d'heures requis ou le nombre de minutes requis. S'il y a consentement, bien, à ce moment-là, on n'aura pas à prendre le temps sur le bloc de l'un ou de l'autre. Est-ce qu'il y a consentement qu'on dépasse 17 heures? Consentement.

Donc, je suspends les travaux pour quelques minutes.

(Suspension de la séance à 15 h 41)

(Reprise à 15 h 45)

Le Président (M. Bernier): à l'ordre, s'il vous plaît! Nous allons donc reprendre nos travaux. Nous en étions auprès de la députée d'Hochelaga-Maisonneuve. C'est à vous la parole pour un bloc...

Mme Poirier: Merci, M. le Président.

Le Président (M. Bernier): Allez-y.

Mme Poirier: Alors, je fais référence au volume II, Crédits des ministères et organismes, Budget de dépenses 2012-2013, page 124, pour comprendre la ventilation des sommes qui sont dévolues au programme 3, Condition des aînés, du ministère Famille et Aînés. Alors, quand je lis ce document, je vois, pour 2011-2012, des crédits prévus de 21 millions et, pour 2012-2013, 23,8 millions. Donc, je comprends qu'il y a un ajout de 2,7 millions. Est-ce que c'est le coût de la politique Vieillir chez soi, puisqu'à l'article 2, M. le Président, on nous dit que la politique Vieillir chez soi va coûter 22,5, mettons, là, pour arrondir, et que, l'an passé, elle a coûté 16 millions? Elle n'existait pas, mais elle a coûté 16 millions. On comprend, c'est... on a repris les données de l'an passé puis on les a mises ensemble pour faire le 16 millions et, cette année, 22,5. Alors, est-ce que la ministre peut nous confirmer que la politique Vieillir chez soi, finalement, va coûter 2,7 millions ou, tout simplement, nous confirmer autres données? Moi, je ne lis que les chiffres qui sont là devant moi.

Le Président (M. Bernier): Merci, Mme la ministre.

Mme Blais: Oui. Puis, M. le Président, si vous le permettez, tout à l'heure je n'ai pas donné le bon chiffre, c'est 381 millions de dollars au terme de cinq ans pour le maintien à domicile. Et ça comprend 50 millions de dollars, le

40 millions pour le maintien à domicile, l'exonération financière pour le PEFSAD, plus le 5 millions pour les personnes en perte cognitive, 50 millions, et jusqu'à 381 millions supplémentaires, là, qui s'additionnent, récurrents à chaque année. Donc, si on additionne avec le 550 millions que nous avons actuellement, nous sommes rendus à 931 millions de dollars d'ici cinq ans pour le maintien à domicile.

Maintenant, concernant la question que la députée d'Hochelaga-Maisonneuve vient de poser, en 2012-2013, quand on voit 23 860 900 \$, c'est les sommes d'argent qui sont attribuées aux programmes qui étaient déjà existants. Maintenant, quand on regarde dans le budget qui a été déposé, on voit que, pour les communautés, pour le programme Québec ami des aînés, il y a un 20 millions supplémentaire sur cinq ans. Et, pour la première année, c'est 7,4 millions; en 2013-2014, c'est 10,5 millions; en 2014-2015, c'est 15,7 millions; en 2015-2016, c'est 20 millions; puis, en 2016-2017, c'est 22 millions; pour un total, sur cinq ans, de 75,6 millions de dollars. Ce que ça veut dire, c'est qu'on ajoute un 20 millions supplémentaire sur cinq ans. Ce sont les projets pour la communauté. Ça n'a rien à voir avec strictement la politique Vieillir chez soi, c'est beaucoup plus large que ça, là. Dans la politique, il y a aussi les programmes de santé et services sociaux pour les aînés.

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la députée.

Mme Poirier: Alors, est-ce que la ministre peut me dire qu'est-ce qui est un ajout entre le budget de 16 millions l'an passé et le budget de 22,5 millions cette année pour la politique Vieillir chez soi qui est là, au cahier?

Le Président (M. Bernier): Mme la ministre.

Mme Blais: C'est parce que notre Stratégie d'action en faveur des aînés se termine. On avait une stratégie en 2007-2008 qui correspondait à 5 millions annuellement, et elle se termine. Alors, on verra, dans la politique du Vieillir chez soi, comment les sommes d'argent vont se traduire. Mais, dans le budget, on a cette somme d'argent qui représente un 20 millions supplémentaire pour être en mesure de développer des actions aux proches aidants puis aux aînés dans leur communauté.

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la députée.

Mme Poirier: Donc, ce que je comprends, ce que la ministre vient de nous dire, c'est que, dans la ventilation qui est au cahier, Stratégie d'action en faveur des aînés, qui était de 4,5 millions, plus le 16 millions, c'est le 20 millions que la ministre vient de nous exprimer, et que tout ça c'est pour 2011-2012, et que, pour 2012-2013, on parle de 23 millions. Donc, un ajout. Comme je disais, de 2,7 millions de dollars au total au budget du ministère des Aînés. Alors, est-ce que la ministre peut nous dire ce qu'elle va faire de plus avec ce 2,7 millions là au niveau de la stratégie des aînés?

● (15 h 50) ●

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la ministre.

Mme Blais: J'ai un peu de difficultés à comprendre la question, mais la réponse que je peux formuler — et puis on va voir si c'est une réponse qui est satisfaisante — c'est qu'en 2012-2013 il va y avoir un ajout de 7,4 millions de dollars, il va y avoir 7,4 millions de dollars pour être en mesure de mettre en place nos actions dans la communauté. Et par la suite, en 2013-2014, c'est 10,5 millions. Là, je parle, là, de ce qui est en plus de ce que nous avons déjà, puisqu'au terme, au bout de cinq ans, c'est 75,6 millions.

On a ça à la page du budget... À la page 7 du budget, on le voit très clairement, là, il y a une illustration du tableau.

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la députée.

Mme Poirier: Je veux bien comprendre, là. Dans les budgets prévus, les crédits au ministère de la Famille et des Aînés, programme 3, le budget total que la ministre a à gérer, c'est 23 860 000 \$, on s'entend, c'est ça qui est là. L'an passé, c'était 21 151 000 \$, donc une différence de 2,7 millions. On ne parle pas de 7,4, là, c'est 2,7 qui est là. Est-ce que le 7,4, il est pris à l'intérieur d'une enveloppe qui est là-dedans? Je n'en ai aucune idée, là, mais ce que je veux savoir... Les crédits du ministère des Aînés sont augmentés de 2,7 millions, et non pas de 7,4, comme la ministre nous le dit, à moins que le 7,4 est inclus en quelque part dans la politique Vieillir chez soi du montant de 22 millions qui est là, et, finalement, ce n'est pas un vrai 7,4 de plus, mais un 2,7 de plus qui, lui, est vraiment là, puis on le voit très bien. Mais le 7,4, il est en quelque part dans ces chiffres-là. C'est ce que je veux comprendre, M. le Président.

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la ministre.

Mme Blais: Non, je pense que les chiffres du ministère de la Famille et des Aînés... En tout cas, pour le Secrétariat des aînés, ça a toujours été très clair, on les a toujours très balisés. Là, on termine la Stratégie d'action en faveur des aînés. Cette stratégie-là, qui ne sera pas reportée de la même façon dans la politique... mais les sommes d'argent, s'il reste des sommes d'argent, seront reportées dans la totalité de la politique Vieillir chez soi. On n'annonce pas quelque chose de moins, on est en train d'annoncer quelque chose de plus. On devrait être heureux de savoir qu'on annonce du plus. On a même dans le budget un 3 millions sur cinq ans pour développer des maisons des grands-parents, donc c'est du plus.

Et, quand on a eu 2 millions, c'est 2 millions de plus. On a eu l'année passée, entre autres, des sommes d'argent pour les maisons des grands-parents. On a eu des sommes d'argent pour les carrefours d'information pour les aînés, c'était

2,1 millions de dollars sur trois ans. On a eu aussi Municipalité amie des aînés qui a continué à se développer. C'est la raison pour laquelle, dans le ministère des Aînés, il y a une progression annuelle.

Et, non, je vous garantis, M. le Président, que ce n'est pas 2 millions comparativement aux 7 millions, ce sera 7 millions, là. On a beaucoup d'actions. Les actions seront chiffrées aussi pour la politique. On n'arrivera pas avec une politique seulement philosophique, on va arriver avec une politique et un plan d'action, et ça va être clair, net comme de l'eau de roche.

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la députée d'Hochelaga-Maisonneuve.

Mme Poirier: Alors, est-ce que la ministre est en train de nous dire que le 7 millions qui est là n'est pas inclus dans son budget présentement?

Le Président (M. Bernier): Oui, allez-y.

Mme Blais: Oui, le budget est inclus actuellement.

Mme Poirier: Donc, son budget n'est pas augmenté de 7 millions, il est augmenté de 2,7 qui inclut le 7 millions d'ajout qui est fait pour ce programme-là. C'est ce que je lui dis depuis tout à l'heure. Il me semble, ça me paraît clair, là. Donc, elle va assumer, à même les crédits budgétaires de son ministère, 5 millions du projet de 7 millions.

Le Président (M. Bernier): Mme la ministre.

Mme Blais: M. le Président, est-ce que je pourrais laisser la sous-ministre répondre?

Le Président (M. Bernier): Est-ce qu'il y a consentement pour que Mme Bérubé, Line Bérubé, puisse prendre la parole?

Mme Poirier: Non.

Le Président (M. Bernier): Il n'y a pas de consentement. Mme la ministre.

Mme Blais: Alors, je vais répéter ce que j'ai dit, c'est parce que la stratégie d'action est terminée. Alors, c'est ça, l'histoire, elle est terminée. Alors, il y a à la fois des actions que nous allons garder, qui font partie de ce que nous avons tissé sur une toile d'araignée depuis maintenant cinq ans, qu'on ne va pas éliminer parce qu'on fait une politique du Vieillir chez soi... Ce n'est pas parce qu'on fait une politique qu'il n'y aura plus de plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance. Ce n'est pas parce qu'on fait une politique qu'il n'y aura plus de Municipalité amie des aînés. Ce n'est pas parce qu'on fait une politique qu'on ne va pas développer les carrefours d'information pour aînés — on en a 26, on veut les développer jusqu'à 30. Ce n'est pas parce qu'on fait une politique qu'on n'aura plus de maisons des grands-parents. Ce n'est pas parce qu'on fait une politique qu'on n'aura plus 11,5 millions de dollars... 500 millions de dollars pour soutenir les organismes communautaires. C'est ce qu'on est en train de dire.

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la députée.

Mme Poirier: Écoutez, M. le Président, pourtant ma question est claire, là. À l'intérieur de l'enveloppe du ministère de 23 millions de dollars que la ministre a pour 2012-2013, elle va assumer le fait d'un ajout budgétaire de 7,4 qu'elle va prendre à même ses propres crédits budgétaires. Ce n'est pas de la nouvelle argent, là, c'est à même ses crédits budgétaires qui, avant, s'appelaient Stratégie d'action en faveur des aînés, puis que, maintenant, ça va s'appeler Vieillir chez soi. C'est ça, l'histoire.

Mais en plus, M. le Président, j'aimerais ça que la ministre puisse nous expliquer... Parce que, dans les mesures budgétaires qui sont aussi là, on a cette année ce qu'on appelle les autres mesures. Et je suis à la page 51. Alors, autres mesures, avec un petit 5 à côté, bien ça, ça se réduit comme une peau de chagrin, M. le Président. Alors, c'est 26 millions cette année, puis ça va être 16 en 2016-2017. Alors, comme la ministre nous le ventile depuis tout à l'heure, là, alors c'est 26 millions cette année, 22 l'an prochain, 21,5, 17,5, 16,5. Et ça, ce que ça fait, M. le Président, c'est les ententes spécifiques avec les CRE; c'est aussi promouvoir le droit des aînés à la dignité, au plein exercice de leur citoyenneté; favoriser l'activité physique des aînés; favoriser l'utilisation de la retraite progressive; appuyer les aînés qui veulent investir dans les générations futures; le nouveau soutien aux initiatives locales visant l'accroissement du respect à l'égard des aînés; l'amélioration de l'alimentation dans les CHSLD — ça, c'est le 3 millions pour le guide que la ministre a fait; la démarche Municipalité amie des aînés; le plan d'action pour contrer la maltraitance; l'aide financière pour adapter le logement d'aînés autonomes; la bonification du soutien aux initiatives locales visant le respect des aînés; les carrefours d'information pour les aînés; les maisons de grands-parents; la compensation aux aînés admis en CHSLD — pour laquelle on a fait une lutte extraordinaire — qui doivent résilier leur bail; et la certification des résidences pour aînés.

Alors, est-ce que la ministre peut m'indiquer qu'est-ce qu'elle va couper d'ici 2017? Parce qu'elle en coupe 10 millions là-dedans, alors, dans l'ensemble de ces programmes, qu'est-ce qui va être coupé? Qu'est-ce qui est prévu comme ventilation d'une réduction de 26,5 à 16,5 en 2016-2017? Qui doit s'inquiéter, M. le Président?

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la ministre.

Mme Blais: Alors, premièrement, M. le Président, je n'accepte pas de me faire dire que le 3 millions de dollars pour l'alimentation dans les CHSLD, c'est pour faire un dépliant. Ça, je n'accepte pas ça parce que le dépliant, c'est le Secrétariat des aînés qui l'a fait. Le 3 millions de dollars est transféré au ministère de la Santé et des Services sociaux pour justement mettre des programmes dans les CHSLD, et la députée d'Hochelaga-Maisonneuve est très au courant, donc je n'accepte pas cette affirmation.

Deuxièmement, les ententes avec les conférences régionales des élus se terminent. Alors, il y aura une négociation ultérieurement. Là, ça se termine, comme toute la Stratégie d'action en faveur des aînés se termine. Ce n'est pas parce qu'elle se termine que nous n'allons pas reconduire certaines actions de cette Stratégie d'action en faveur des aînés dans la politique. Et je n'accepterai pas non plus de me faire dire qu'on coupe quand on augmente. Alors, ça, là, je m'excuse, M. le Président, c'est trop fort, là, pour ma compréhension aujourd'hui.

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la députée d'Hochelaga-Maisonneuve.

Mme Poirier: Alors, je répète ma question, M. le Président. On passe de 26,5 à 16,5, ce qui est une coupure de 10 millions par année rendu en 2017. Alors, la première année, ça va être une coupure de 4 millions; la deuxième année, ça va être une coupure de 5 millions; la troisième année, une coupure de 9 millions; et, la dernière année, une coupure de 10 millions.

Alors, puisque le paragraphe nous indique quels sont les programmes qui sont visés par ces sommes-là, j'aimerais savoir qu'est-ce qui est anticipé. Est-ce que le gouvernement est déjà capable d'anticiper, à savoir qu'en 2017 ce sera 16 millions? Alors, moi, j'aimerais savoir qui va se voir réduire ses budgets d'ici ce temps-là.

● (16 heures) ●

Le Président (M. Bernier): Mme la ministre.

Mme Blais: M. le Président, je pense que la députée mêle tout. Premièrement, tout à l'heure, elle a parlé de certification pour les résidences privées pour aînés quand c'est dans le ministère de la Santé et des Services sociaux, que ce n'est pas dans mon ministère.

Une voix: ...

Mme Blais: Oui, mais ce n'est pas dans mon ministère. Vous me parlez d'argent dans mon ministère. Là, maintenant, vous me parlez, en principe, de coupures...

Le Président (M. Bernier): À la présidence, s'il vous plaît, Mme la ministre. Adressez-vous à la présidence.

Mme Blais: Oui, M. le Président. Mais là, là-dedans, on parle de tout. On parle de fractionnement entre conjoints des revenus de retraite, de la bonification du crédit d'impôt pour revenus de retraite, de la pleine indexation du crédit d'impôt en raison de l'âge, de l'instauration d'un crédit d'impôt de 10 000 \$ pour les travailleurs d'expérience, on parle de bonification du crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile — je pourrais continuer — et on parle, au sous-total, autres mesures... Mais, les autres mesures, là, point 5, là — il faudrait que j'aille voir, moi aussi, point 5 — il s'agit des mesures suivantes: ententes spécifiques avec les conférences régionales des élus pour adapter les infrastructures... Il s'agit de tout ça qui est en train d'être négocié. Alors, c'est pour ça que ce n'est pas là.

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la députée d'Hochelaga-Maisonneuve...

Mme Blais: ...c'est prévisionnel, ce n'est pas négocié, M. le Président. On ne peut pas mettre des sommes d'argent qui ne sont pas encore négociées, on va commencer par négocier. Parce que les ententes spécifiques avec les CRE, c'est 12,5 millions de dollars que nous avons négociés avec les CRE sur cinq ans. L'entente se termine l'année prochaine.

Le Président (M. Bernier): Merci. Il vous reste une trentaine de secondes, Mme la députée. Voulez-vous revenir tout à l'heure? Oui. Merci. Nous allons donc passer du côté du gouvernement. M. le député de Bonaventure.

M. Arsenault: Merci, M. le Président. Premièrement, encore une fois, un peu comme mes collègues, permettez-moi de vous saluer, saluer mes collègues du parti ministériel, les collègues de l'opposition, Mme de Crémazie, hein, c'est bien ça, et, bien sûr, notre ministre et toute son équipe, que ce soit du cabinet comme le ministère.

M. le Président, j'aimerais m'adresser à la ministre, principalement — dans un premier temps, en tout cas — au sujet des carrefours d'information des aînés. Vous en avez parlé un peu, mais je trouve que, pour le bénéfice des gens qui suivent nos travaux, c'est important de rappeler que, depuis 2007, une démarche importante a été entreprise, là, pour, je dirais, consulter en lien avec les conditions de vie de nos aînés. C'est plus de 4 000 personnes qui ont participé à ces consultations-là. Ça a été un exercice assez important et, à mon point de vue, là, ça démontre encore une fois, comme le député de Jean-Lesage l'a dit tantôt, mon collègue, toute l'attention, toute l'écoute que la ministre a envers les aînés, et c'est tout à son honneur.

Moi, j'aimerais vous dire, Mme la ministre, que, dans une autre vie, j'ai été avec vous sur un comité qui s'appelait le comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale. Et j'ai bien aimé travailler avec vous à cette période-là, mais je voyais

déjà, à ce moment-là, toute l'attention que vous portiez aux personnes en situation de pauvreté. Et, dans le cas présent, pour nos aînés, il y a, je dirais, au niveau de ces personnes-là, des gens qui sont souvent dans des situations de pauvreté, mais des situations d'isolement, des situations d'exclusion aussi qui forment, là, de différentes façons une certaine vulnérabilité. Donc, toute l'attention que vous portez à ces personnes-là, je crois, est très importante, et je suis bien fier de suivre tous les travaux qui se font là-dessus.

J'aimerais aussi peut-être rappeler que, lors de ces consultations-là, il y a eu, je dirais, là, toutes sortes de points de vue qui ont été portés à votre attention, dans le soutien aux proches aidants, comme vous avez parlé tantôt, la prévention des stéréotypes, des préjugés de suicide, des dépendances et, bien sûr, la maltraitance. Donc, vous avez travaillé beaucoup depuis un certain moment à ce niveau-là.

Mais les aînés ont exprimé aussi beaucoup, là, leur volonté de vieillir dans leur résidence ou dans... de là la politique que vous avez mise en place, là, Vieillir chez soi. Ça, je vous en félicite, je crois que c'est... Moi, je viens de la Gaspésie, vous le savez, je crois que les gens, en premier lieu, ce qu'ils ont le plus besoin, c'est d'être le moins dépaysés, pouvoir rester dans leur environnement, près de leurs enfants, près de leurs proches le plus longtemps possible. Et ce soutien-là, Vieillir chez soi, est très important, il y a des montants vraiment, là, exceptionnels qui ont été consentis à cette politique-là, et je vous en félicite aussi. Mais, pour ça, bien sûr, il faut que leur vie... je dirais, que l'environnement, pour faciliter le fait qu'ils puissent vieillir dans leur environnement, soit adapté pour que ce soit possible de rester dans leur résidence le plus longtemps possible.

Egalement, ils ont demandé à ce que soit facilité l'accès à l'information gouvernementale. Moi, je connais des personnes âgées qui, trop souvent, ne connaissent pas beaucoup les formes d'aide. Ce n'est pas évident pour eux d'aller demander, là, quel programme ou quel, je dirais, soutien est possible pour eux. Je prends l'exemple de gens très proches de moi, il n'y a pas si longtemps, qui voulaient adapter leur résidence pour certains besoins parce qu'ils sont vieillissants, mais ils n'étaient même pas au courant qu'ils pouvaient avoir accès à du soutien pour adapter leur résidence à ce niveau-là. Ça fait que de là l'importance de créer les carrefours d'information aux aînés.

J'étais content aussi d'entendre la députée d'Hochelaga, tantôt, qui disait que vous étiez une ministre... que, lorsque vous vous engagiez, qu'elle vous connaissait assez pour savoir que, si vous preniez un engagement, vous alliez le faire. C'est tout à votre honneur. Je crois que c'est important de travailler de cette façon-là. Puis vous avez dit tantôt que, d'ici 2013, vous souhaitez qu'il y ait 30 carrefours d'information aux aînés à travers tout le Québec. Moi, j'aimerais, pour le bénéfice de tout le monde, dire que je vous remercie encore une fois pour ce que vous avez fait pour la région Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine. La région, par les centres d'action communautaire, vous a demandé de pouvoir adapter la formule sur notre territoire. Parce qu'on a, je dirais, des clientèles, là, étalées sur un assez grand territoire et on trouvait que la façon de desservir notre population serait plus adéquate si on pouvait être un peu plus, là, je dirais... avoir une formule plus satellite qui couvrirait l'ensemble de notre territoire, et vous avez accepté qu'on puisse avoir une formule différente et qu'on puisse, justement, avec les centres... les... voyons...

Une voix: ...

M. Arsenault: ...centres d'action bénévole — merci — faire mieux, je crois, pour l'ensemble de notre territoire. Puis, encore une fois, vous avez accepté de moduler pour la réalité qu'on a dans un milieu comme le nôtre, et je vous en remercie. Je crois que, bientôt, on pourra officialiser les CIA sur notre territoire. Puis c'est une attente importante que les personnes âgées ont, c'est un service qui va bien répondre à leurs besoins.

J'aimerais, Mme la ministre, vous demander, là, pour le bénéficiaire, encore une fois, des gens qui nous suivent, là, si vous pouvez expliquer un peu plus, là, tout ce que les gens vont aller chercher comme information par les carrefours d'information aux aînés. J'aimerais vous entendre là-dessus parce que c'est important que les gens, là, puissent savoir, là, comment utiliser cet outil-là. C'est bien de le mettre en place, mais il faut que les gens soient en mesure de comprendre toute l'information qu'ils peuvent aller chercher.

Le Président (M. Bernier): Merci, M. le député. Mme la ministre.

● (16 h 10) ●

Mme Blais: M. le Président, ça me permet justement d'inscrire ces carrefours d'information dans la Stratégie d'action en faveur des aînés. Alors, c'est né d'un projet pilote et aussi... Parce que la stratégie est née presque parallèlement à la consultation publique sur les conditions de vie des aînés. J'ai été nommée en 2007. On a adopté le budget 2007-2008 juste après les élections. On a fait la consultation publique. Et, pendant la consultation publique, les aînés nous disaient qu'ils manquaient d'information et que tout était rendu aujourd'hui sur Internet, et, même quand on téléphonait au gouvernement, c'était complexe, c'était compliqué, et en particulier pour les aînés vulnérables. Alors, étant donné que c'était une des recommandations de la Stratégie d'action en faveur des aînés, on a mis en place huit carrefours pilotes. Il y en a six qui ont très, très bien fonctionné. On les a étudiés, on les a validés, on a travaillé avec eux, et ça s'est répandu un peu partout, les gens nous téléphonaient au ministère pour avoir un carrefour d'information sur leur territoire. Alors, lors d'un budget récent, nous avons obtenu 2,1 millions de dollars pour être en mesure de développer des carrefours d'information aux aînés sur tout le territoire du Québec. Il y en a 26 de déployés actuellement. Et votre région n'est pas encore déployée, ça va venir. Oui, on a écouté les doléances de votre région, puis on a accepté de travailler avec la spécificité et puis d'être en mesure... parce qu'on est là pour rendre service.

Et un carrefour d'information, ce sont des bénévoles. On travaille avec la Fédération des centres d'action bénévole, qui forme les centres d'action qui ont obtenu, évidemment, le service, qui forme les centres et les bénévoles, qui partent soit vers les aînés eux-mêmes pour leur transmettre l'information... Parfois, là, ce n'est pas juste de l'information

gouvernementale, c'est quelqu'un qui ne sait pas comment faire son testament, c'est quelqu'un qui est aux prises avec toutes sortes de problématiques de la vie quotidienne. Et ce sont des personnes qui peuvent se déplacer vers le centre d'action bénévole ou vers l'organisme, des personnes qui peuvent téléphoner, mais c'est un service extrêmement mobile. Il y a des personnes qui ne sont pas au courant encore qu'elles ont droit au supplément de revenu garanti, à l'allocation logement, c'est quoi, tous les nouveaux crédits d'impôt qui sortent. Alors, c'est pour être en mesure de vraiment informer, aider les aînés les plus vulnérables pour qu'ils soient en mesure d'obtenir ce service.

Et je peux vous dire que c'est l'une des actions qu'on a mises en place qui suscite le plus d'intérêt parce que les... Si on a fait un dépliant sur, entre autres, la dénutrition chez les aînés avec l'Ordre professionnel des diététistes — et c'est la première fois que ça se fait, cette collaboration — c'est justement parce qu'il y a des aînés qui ont besoin d'avoir du papier. Parce qu'on ne peut pas se départir de toute l'information papier, les aînés ont besoin de cette information-là, ils ont besoin de toucher, et souvent, avec des informations comme cette dernière publication, on est en mesure de pouvoir les rejoindre davantage. Ça va peut-être vous surprendre, c'est ça, le dépliant, le fameux dépliant. Ça ne fait pas partie du 3 millions de dollars, c'est vraiment le ministère qui a... c'est avec le ministère qu'on a été capables de financer dans le cadre... L'Ordre professionnel des diététistes a déposé un projet. L'ordre a reçu entre 33 000 \$ et 35 000 \$ pour faire ce dépliant.

Et j'ai appris qu'il y avait entre 60 % et 80 % des personnes aînées qui étaient en situation de dénutrition avant même d'entrer dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée. Donc, il faut travailler en amont. C'est pour ça, quand je parle d'une politique, entre guillemets, Vieillir chez soi, parce que ce n'est pas le titre définitif, c'est de travailler avec toutes sortes de mesures préventives pour faire en sorte de garder nos aînés, de garder ces personnes qui vieillissent. Puis, quand on parle d'aînés, bien on ne peut pas mettre dans un bloc. Quand on sait qu'à 50 ans on peut faire partie de la Fédération de l'âge d'or, ça n'a rien à voir avec les personnes de 70 ans ou 85 ans. Alors, ce n'est pas monolithique. Mais on peut très bien commencer à faire de la prévention à tout âge, puis il n'est jamais trop tard pour faire de la prévention par rapport à sa santé, par rapport à son alimentation.

Puis on s'est battu beaucoup au Québec... Là, je change de sujet, mais on s'est battu beaucoup pour le supplément de revenu garanti, et je me suis battue, tout comme la députée de Crémazie l'a fait, tout comme la FADOQ et la Saint-Vincent-de-Paul, d'autres organismes, et, à toutes les fois que j'avais des rencontres avec mes homologues, et en particulier celle qui est responsable des aînés au fédéral, je lui demandais toujours: Mais pourquoi ça ne se fait pas automatiquement? Ce serait tellement plus simple pour les aînés. Parce qu'il y en a qui ne font pas de rapport d'impôt, parce que ces gens-là se disent: Je n'ai pas d'impôt à payer, je n'ai pas à faire de déclaration de revenus. Si tu ne fais pas de déclaration de revenus, tu n'as pas le droit, entre autres, à toutes sortes de crédits qui peuvent te revenir pour te permettre de vivre dans de meilleures conditions de vie.

Alors, ces carrefours d'information permettent à la fois d'informer les gens... Mais, si on se déplace — je vous donne un exemple — dans un HLM pour informer quelqu'un et on se rend compte que cette personne est en situation de maltraitance, d'isolement, on va communiquer avec les centres de santé et de services sociaux, il va y avoir tout de suite des liens qui vont se faire pour permettre... C'est beaucoup plus que juste de l'information, c'est presque une surveillance, d'une certaine façon. C'est fait par les aînés, pour les aînés. Ça permet aussi à plusieurs personnes aînées qui ont été des professionnels ou autre chose de pouvoir se sentir très, très, très utiles à transmettre cette information, et moi, j'ai bien hâte de voir les 30 carrefours déployés sur tout le territoire. Et, récemment, hein, ils ont reçu une formation de trois jours ici même, à Québec, pour être en mesure d'harmoniser, et ces rencontres d'information vont se faire de façon assez fréquente pour que les carrefours... pour justement voir à la cohérence des informations qui sont transmises et à la formation aussi des bénévoles à l'intérieur de ces organismes à but non lucratif.

Le Président (M. Bernier): Merci, Mme la ministre. M. le député.

M. Arsenault: J'ai encore du temps, M. le Président?

Le Président (M. Bernier): Vous avez encore du temps.

M. Arsenault: Merci. Bien, peut-être juste rappeler qu'il n'y a pas si longtemps vous aviez été invitée à venir aux 30 ans du Centre d'action bénévole Saint-Alphonse—Nouvelle, puis, en passant, vous leur aviez adressé un message qu'ils ont été très contents d'avoir, puis ils vous apprécient beaucoup. Mais, lorsque j'étais là, je voyais les bénévoles de ce centre-là, ils ont honoré, entre autres, là, plusieurs personnes qui sont là depuis le début. Mais la moyenne d'âge est assez élevée dans les bénévoles. Puis les témoignages qu'on entendait des gens, c'était justement, là, je dirais, la valeur qu'ils apportaient à se sentir utiles, de participer à quelque chose, de faire de quoi. Il y en a que c'était pour les popotes roulantes, il y en a que c'était pour le transport de personnes, peu importe, là, mais ces gens-là, justement, même si, pour beaucoup, ils étaient retraités, sentaient qu'ils étaient encore utiles, qu'ils avaient à donner, eux aussi, puis à avoir une contribution auprès de d'autres aînés parce qu'il y en a là-dedans qui étaient peut-être aussi âgés que ceux pour qui les services étaient donnés.

Puis je trouve que toute la démarche de soutien qu'il y a auprès des aînés vient, je dirais, reconnaître, là, pour ces personnes-là qui oeuvrent auprès des personnes aînées, entre autres, je dirais, reconnaître leur travail, mais les outiller. Parce que, souvent, on a des organisations où il y a de l'essoufflement. Bien, tous les moyens que vous amenez là comme les carrefours, comme tout ce que vous avez amené et que vous avez fait part tantôt... C'est extrêmement important de soutenir ceux qui oeuvrent auprès des personnes âgées, et j'étais content de vous entendre, là, donner des cas précis.

Vous avez dit: Comme référer des gens pour savoir comment faire... où aller pour faire leur testament ou... Ma deuxième question est un peu dans ce sens-là, puis je ne le sais pas si vous pouvez élaborer un petit peu plus là-dessus. Mais, pour une personne âgée, la façon que ça va procéder, c'est qu'elle va se présenter au carrefour, elle va communiquer

avec le carrefour pour peu important ses besoins ou est-ce qu'il va y avoir une intervention directe auprès de personnes? Juste pour que les gens situent bien de quelle façon ce service-là pourrait les rejoindre.

• (16 h 20) •

Le Président (M. Bernier): Mme la ministre.

Mme Blais: Alors, ça peut se faire de différentes façons. D'une part, la personne peut se déplacer à l'organisme, la personne peut téléphoner à l'organisme, et les bénévoles qui peuvent se déplacer aussi... Bon, vous parliez de la fête qu'il y a eu, entre autres, en Gaspésie. Bien, ils se parlent entre eux, hein? Bien souvent, ils demandent de l'information. Alors, c'est comme ça, ça se sait, hein? Et laissez-moi vous dire que les gens de votre région qui auront le leadership du carrefour vont se faire un plaisir de diffuser la nouvelle un peu partout. Ça va se faire dans vos journaux locaux, vos journaux régionaux, et les gens seront au courant. Et aussi les centres de santé et de services sociaux, les CLSC sont... on travaille, c'est... Bon, c'est deux ministères différents, mais on travaille en étroite collaboration. Et c'est ça, la beauté aussi de pouvoir mettre en place ce genre de service, ce qui n'était pas évident au début. C'est la raison pour laquelle on a fait des projets pilotes. Ce n'était pas évident, c'est la raison pour laquelle on a pris du temps pour déployer 26 organismes, et là on n'était pas prêts pour déployer les autres, il faut vraiment qu'il y ait un... Puis, en plus, l'enveloppe était dépensée, hein, puis là il fallait attendre l'année subséquente. Alors, pour les autres organismes, ça s'en vient après l'adoption des crédits.

Le Président (M. Bernier): Merci.

M. Arseneault: J'ai encore du temps? Je ne connais pas beaucoup mon...

Le Président (M. Bernier): Bien, vous avez environ une minute si vous voulez.

M. Arseneault: Pardon?

Le Président (M. Bernier): 1 min 30 s si vous voulez.

M. Arseneault: Bien, rapidement, Mme la ministre, concernant les maisons des grands-parents, c'est une formule qu'on ne connaît pas beaucoup encore dans notre région, mais il en existe, si ma mémoire est bonne, six présentement au Québec. Et il y en a une, entre autres, ici... bien, à Sainte-Foy.

Mme Blais: Sainte-Foy.

M. Arseneault: O.K. Puis vous voulez développer un peu le principe de ça, moi, je trouve ça très intéressant. Je trouve que c'est un lieu qui va permettre des échanges intergénérationnels. J'aimerais vous entendre un peu plus là-dessus parce que je crois qu'il va y avoir des attentes dans notre région aussi.

Le Président (M. Bernier): Mme la ministre.

Mme Blais: Alors, au départ, dans le budget de l'année passée, il y a eu 900 000 \$ pour les maisons des grands-parents sur trois ans. Ça nous a permis de consolider les maisons qui existaient. Il faut dire que la première maison est celle de Villeray. C'est une maison qui a plus de moyens financiers, qui est plus enracinée dans son milieu, qui est très développée. Et je prends une autre maison, à Joliette, qui n'avait pas du tout de financement. Alors, il y a des maisons qui étaient financées par le ministère de la Famille, et il y a d'autres maisons qui n'avaient pas de financement. Alors, on a regardé, avec les sommes d'argent qu'on avait... On s'est assis avec l'ensemble des maisons des grands-parents pour voir comment nous étions capables de donner une somme d'argent équitable pour chaque maison des grands-parents en fonction de la grandeur des maisons des grands-parents, du territoire desservi. Et ça, c'est la première des choses, consolider. La deuxième des choses, nous allons développer à terme 18 maisons des grands-parents d'ici cinq ans avec un budget de 3 millions de dollars un peu partout sur le territoire.

Et, quand la députée d'Hochelega-Maisonnette mentionnait qu'il y a moins d'argent la première année, entre autres, dans nos crédits ou dans la politique, c'est parce que, quand on développe un programme, il faut faire un appel de projets. Il faut aller en premier au Trésor, il faut faire un cadre normatif, il faut faire un appel de projets. Parfois, ça prend plusieurs mois avant que les projets soient déposés, analysés et financés. Alors, ça revient un peu à ce qu'on disait pour les appuis aux proches aidants. Et j'étais contente d'entendre la députée de Crémazie parler, entre autres, des carrefours emploi-jeunesse, ça prend un peu de temps, le démarrage. Et je suis aussi pressée que la députée d'Hochelega-Maisonnette ou la députée de Crémazie, je voudrais que ça se fasse tout de suite. Je voudrais avoir une baguette magique et que tout l'argent soit immédiatement dépensé, mais ce n'est pas comme ça que ça fonctionne. Il faut laisser le temps au temps parce que, sinon, on dépense des sommes d'argent mal. Alors, mieux vaut prendre un peu plus de temps et bien dépenser ces sommes d'argent.

Alors, les maisons des grands-parents, maintenant qu'on a consolidé les six existantes, nous aurons aussi un professeur de l'Université Laval qui va travailler pour développer les bonnes pratiques, pour développer un guide à l'intention des maisons des grands-parents, pour développer les bonnes pratiques, un peu comme on a fait avec les Villes amies des aînés et avec Suzanne Garon, qui travaille à développer avec les municipalités amies des aînés, en particulier avec les grandes municipalités amies des aînés, les bonnes pratiques et les échanges, pour faire en sorte de pouvoir asseoir autour d'une même table les représentants des maisons des grands-parents, qu'on puisse échanger sur les bonnes pratiques.

Vous savez, on a fait ça avec le forum de la maltraitance et...

Le Président (M. Bernier): ...nous aurons l'occasion d'y revenir.

Mme Blais: Merci, M. le Président.

Le Président (M. Bernier): Tout à l'heure, il restera un dernier bloc, tout à l'heure, du côté du gouvernement, nous aurons l'occasion d'y revenir. Donc, pour un dernier bloc du côté de l'opposition, un bloc de 23 min 30 s, Mme la députée d'Hochelaga-Maisonneuve.

Mme Poirier: Merci, M. le Président. J'aimerais qu'on se parle des résidences privées pour... des résidences... pas nécessairement des résidences privées, mais la résidence d'un aîné, et parler du bail. On a eu une longue discussion, toutes les deux, lors du projet de loi n° 22, on s'en rappellera. On a été très inquiètes, toutes les deux, de ce qui se passait au niveau des baux pour les personnes âgées.

Une étude vient d'être déposée à l'automne dernier par la revue du Barreau, par Marie Annik Grégoire et Sophie Gratton, qui ont fait une recension de baux et pour lesquels elles ont vu là matière à se questionner. On se rappellera que, lors de la commission parlementaire concernant le projet de loi n° 22, on avait interpellé le président de la Régie du logement et, là, on souhaitait qu'il y ait une révision du formulaire de bail. Alors, je voudrais vous entendre, Mme la ministre, quelle suite vous avez donnée aux revendications que nous avons concernant le formulaire de bail.

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la ministre.

Mme Blais: Merci, M. le Président. Tout d'abord, la recherche a été faite en 2009, donc c'était avant qu'on dépose le projet de loi sur le bail, qui a été adopté le 29 novembre 2011. Alors, entre 2009 et 2011, il s'est passé des choses, on a adopté le projet de loi.

Maintenant, en mars 2012, il y a eu une rencontre entre le ministère de la Famille et des Aînés, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Justice, la Régie du logement pour discuter de la mise en oeuvre des modifications relatives aux nouvelles dispositions du projet de loi n° 16 et du projet de loi n° 22 parce qu'on sait qu'il y a des liens entre les deux projets de loi. La révision du formulaire de bail, vous le savez, est sous la responsabilité de la Régie du logement, elle est présentement en cours.

Alors, entre-temps, parce qu'on pousse, la Régie du logement va faire un dépliant pour une campagne de communication avec Éducaloi pour vulgariser le contenu, justement, et avec le ministère de la Famille et des Aînés pour expliquer, là, les modalités, le temps que le bail soit complété. Ça prend plus de temps que ce que nous avions prévu ou pensé, mais on ne peut pas aller plus vite que la Régie du logement. Mais il va y avoir ce dépliant, puis il n'est pas exclu que le ministère participe financièrement à ce dépliant. Nous allons aussi faire une capsule pour vraiment expliquer aux gens, sur le ministère de la Famille et des Aînés, quelles sont les étapes. Et même on prévoit aller plus loin maintenant qu'on a des carrefours d'information pour aînés, distribuer aussi ce dépliant d'Éducaloi, le temps que le bail arrive à terme correctement.

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la députée.

Mme Poirier: Est-ce qu'on a, justement suite à cette rencontre-là, un calendrier de mise en place de ce nouveau bail?

Le Président (M. Bernier): Mme la ministre.

Mme Blais: Je ne peux pas vous apporter une précision. On m'a dit que ça pourrait être à l'automne prochain.

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la députée.

● (16 h 30) ●

Mme Poirier: Parce qu'on le sait, M. le Président — et la ministre, je suis persuadée qu'elle est aussi sensible que moi là-dessus — il y a des abus de faits par des propriétaires, et j'aimerais juste vous soumettre un cas qui m'a été soumis dernièrement et que... Je veux juste le dénoncer en votre présence, Mme la ministre, parce que je trouve ça vraiment odieux.

Il y a une résidence — et ça a paru dans un journal, là, il n'y a rien de bien confidentiel, *L'Écho de Laval* — le Manoir Chomedey, qui a augmenté les baux, entre autres, en lien avec les repas. Alors, avant, les gens payaient 388,60 \$ par mois — soit l'équivalent de 6,48 \$ pour un repas — pour 60 repas. Le propriétaire a décidé de modifier cette entente, et, dorénavant, les gens paient deux fois 30 repas — donc, pour faire le 60 repas — pour un montant total de 521,52 \$, ce qui veut dire, maintenant, un montant de 8,69 \$ par repas. Alors, c'est une augmentation de 132,92 \$ par mois pour les repas. Alors, c'est une augmentation importante pour les gens, et je veux juste qu'on puisse être conscient qu'il y aurait lieu d'une belle cause à la régie ici, là, parce que c'est une augmentation de loyer, finalement, de 10 %, incluant le repas. Il faut se le dire, là, ce n'est pas le loyer. Le loyer, lui, a été augmenté de 1,98 %, donc l'hébergement, mais tout ce qui est concernant les repas... Et on justifie ça par avoir changé de fournisseur, mais je pense qu'il faut s'indigner de ce genre d'augmentation là.

Et j'espère que, justement, le nouveau bail va prévoir, justement, que l'on ne peut avoir des hausses de cette importance-là pour les gens parce qu'arriver d'une année à l'autre et avoir une augmentation aussi importante, de près de 170 \$ par mois, c'est trop important. Oui, 170 \$ par mois d'augmentation pour ces gens-là, c'est, à mon avis, indécent.

Le Président (M. Bernier): Merci. Est-ce que vous avez une autre... Avez-vous une autre question? Non, ça va?

Mme Poirier: Bien, si la ministre veut réagir.

Le Président (M. Bernier): Mme la ministre.

Mme Blais: Bien, je partage l'avis de la députée d'Hochelaga-Maisonneuve, c'est inacceptable, des situations comme ça. L'augmentation devrait toujours être en fonction du coût de la vie. Les personnes qui habitent dans cette résidence ont des droits. Elles peuvent faire appel à la Régie du logement et elles peuvent faire appel à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. On sait, maintenant, qu'il y a des organismes aussi qui veulent protéger les aînés. Alors, je pense qu'on ne peut pas accepter des situations comme ça, d'autant plus qu'on vient d'adopter le projet n° 16, le projet n° 22. Alors, quand il y a des personnes qui se permettent des écarts de cette nature-là, ça doit être dénoncé, puis on doit agir, puis on doit sévir. Ça fait que, moi, je suis toujours... je suis tout à fait d'accord avec vous là-dessus.

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la députée.

Mme Poirier: Sur un autre ordre d'idées, dans les cahiers que vous nous avez transmis, je suis assez surprise de voir, Mme la ministre, que l'analyse des dossiers des projets n'est pas faite par du personnel du ministère. Alors, je constate qu'il y a 318 projets SIRA qui ont été analysés par des personnes externes à votre personnel et 100 dossiers Québec-Municipalités qui ont aussi été faits par des personnes externes à votre ministère. Bon, il s'agit de quatre personnes en tant que tel. Est-ce que vous pouvez nous expliquer comment il se fait que vous n'avez pas assez de personnel dans votre ministère pour analyser vos projets? Qu'est-ce qui se passe dans votre ministère, Mme la ministre, pour qu'on fasse faire l'analyse à l'extérieur du ministère?

Le Président (M. Bernier): Mme la ministre.

Mme Blais: M. le Président, c'est une bonne question, j'aime cette question-là: Qu'est-ce qui se passe dans votre ministère? C'est que notre ministère est en pleine croissance, on n'a jamais eu autant de programmes. Quand je suis arrivée, il y avait quatre fonctionnaires, on a maintenant 31 effectifs... 24, mais une possibilité de 31 effectifs. On a travaillé avec trois personnes sur la politique, ça a pris trois personnes. On a tellement de choses à analyser qu'on a été obligés de donner pour la base, juste pour la base, une première sélection à l'externe. Mais, par la suite, c'est toujours le personnel du ministère qui termine les dossiers.

Il faut dire que les bonnes nouvelles se répandent comme une traînée de poudre. Il y a tellement de dépôts de projets que c'est incroyable, qu'on ne suffit pas à la tâche, tout le monde voudrait avoir un financement dans un organisme. Donc, moi aussi, je me suis questionnée, mais avant, avant d'arriver, il y avait 1 million de dollars pour les aînés, et 100 000 \$ étaient retenus pour analyser les projets, 100 000 \$ pour 900 000 \$. La bonne nouvelle, c'est que, pour analyser, cette fois-là ça a été 20 000 \$ pour analyser des projets à l'externe, pour soutenir le personnel du ministère, du Secrétariat des aînés, pour être en mesure de faire correctement son travail, donc une première analyse à savoir est-ce que les organismes ont rempli les critères. Sous 10 critères... Il y a 10 critères d'analyse, est-ce que... Je dis 20 000 \$, c'est 25 000 \$, mais est-ce que les organismes ont vraiment rempli les 10 critères. Si les organismes n'avaient pas rempli les 10 critères pour obtenir du financement, c'était comme ça qu'on écartait, là... que la première personne écartait les projets. Mais, par la suite, je peux vous garantir que c'est le personnel du ministère qui a analysé les dossiers. Et la sous-ministre qui était responsable, qui est ici présente, Mme Mimi Pontbriand, pourrait corroborer ce que je suis en train de dire parce que c'est sous sa direction que ça s'est fait.

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la députée.

Mme Poirier: Oui, excusez-moi. Je reviendrais à notre discussion que nous avons tout à l'heure concernant le budget. Je ferais référence à la page 129 du volume IV des budgets, alors programme 3 toujours, Condition des aînés. Alors, on y dit qu'en 2011-2012 il avait été octroyé 25 millions de dollars au ministère, mais ils en ont dépensé 22, donc 3 millions de moins. Et je comprends très bien, comme la ministre nous l'a dit tout à l'heure, qu'il peut y avoir entre l'annonce et la dépense un montant, là, qui varie pour mettre en oeuvre certains projets, particulièrement d'immobilisation, et j'en profite pour dire, M. le Président, mon inquiétude parce que... Et j'aurai l'occasion d'en parler, puisque le sous-ministre adjoint est ici, je vais lui passer le message, puis il pourra le dire à sa ministre pour notre séance que nous aurons mercredi. Eh bien, vous savez, il y a des projets, suite aux visites d'appréciation, qui datent de 2004 et qui ont été annoncés à plusieurs reprises depuis 2004, et on ne les a toujours pas vus.

Je parlerais, par exemple, de la résidence à Rivière-du-Loup, M. le Président. En 2004, la visite d'appréciation avait identifié une problématique importante d'infection parce qu'il y a trop de chambres à quatre à cette résidence-là. En 2007, votre collègue feu Claude Bécharde avait annoncé un ajout de 72 places. On a réannoncé en 2010, à la partielle qui a vu votre collègue de Rivière-du-Loup... on a réannoncé la même annonce, toujours pas de pelletées de terre qui sont arrivées. Alors, je peux comprendre que, des fois, ça n'arrive pas dans la même année, l'investissement, mais que ça arrive plus tard.

Mais je reviens au cahier qui est ici. Alors, au cahier, ce qu'on dit, c'est que, pour l'année 2012-2013 — et ça vient confirmer les données que j'avais tout à l'heure — on prévoit un budget de dépenses de 27 millions ici. Et ce qu'on vient dire, dans le fond, c'est qu'il y a une variante, et on dit... bien, dans le fond, pour faire la politique, et cette variation s'explique principalement par la mise en place de la nouvelle politique Vieillir chez soi. Alors, on comprend que le budget qui est là prévoit déjà les sommes qui devront être dévolues à la politique, ce qui fait que... Et, comme je le disais tout à l'heure, j'avais 2,7 dans l'autre cahier, on est à quelques détails près, ils sont à 2,5, on ne se chicanera pas pour 200 000 \$. Alors, si je comprends bien, la politique Vieillir chez soi va être financée à même la Stratégie d'action en faveur des aînés, qui était

là auparavant. On la renomme, on l'appelle Vieillir chez soi, on y ajoute 2,5 millions, et ça va être ça, la nouvelle politique. Alors, je voudrais juste qu'on s'entende, là, c'est... on confirme les mêmes données dans deux cahiers, et, en plus, c'est texto, là, je vous le lis: «Cette variation s'explique principalement par la mise en place de la nouvelle politique Vieillir chez soi.» Alors, la variation d'ajouts budgétaires qui est là s'explique justement par 2,5 millions, 2,7 millions d'ajouts budgétaires.

Alors, moi, je vous le dis, M. le Président, je suis... la ministre nous annonce une politique qui, semble-t-il, va nous révolutionner avec des montants qui s'ajoutent à tous les ans, mais, pour l'année prochaine, on parle de 2,5 millions de plus, d'ajout, et on renomme... l'argent qui était dévolue à faire quelque chose, on va juste la renommer en la nommant Vieillir chez soi au lieu de l'appeler Stratégie d'action en faveur des aînés. Alors, ça, c'est la situation qu'on va vivre, M. le Président, et malheureusement, finalement, le gouvernement, qui nous avait annoncé... On se rappellera, là, le gouvernement nous avait annoncé sa stratégie en nous disant que c'était 334 millions de dollars, les investissements nécessaires. On ne les a pas vus puis on ne les verra pas, ces 334 millions là tels qu'ils nous avaient été présentés dans le cahier l'an passé parce que, déjà, on est en retard de plusieurs millions sur cette stratégie-là, 68, comme je vous l'ai dit précédemment. Et, dans la prévision, ils n'avaient même pas... à terme, on ne réalisait même pas les chiffres qui étaient là.

Alors, M. le Président, moi, j'aimerais juste, là, que la ministre puisse nous dire, là, finalement, c'est combien que ça va être d'investissements nouveaux — pas des chiffres recyclés, là, d'investissements nouveaux — la politique Vieillir chez soi. Parce qu'à la lumière des données qu'on a présentement — et je parle des crédits de son ministère, je ne parle pas des crédits des autres ministères, mais dans son ministère — à la lumière des données qu'on a ici, c'est 2,5 millions d'ajout qui va être fait, ce qui n'est pas mauvais, là, on peut se le dire, dans une condition budgétaire difficile comme on vit, d'avoir 2,5 millions de plus, mais, finalement, on va utiliser l'argent qui était pour la Stratégie d'action en faveur des aînés, on la renomme Vieillir chez soi. Ça fait un beau programme d'élections, M. le Président, on peut se l'avouer.

● (16 h 40) ●

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la ministre.

Mme Blais: Oui, M. le Président. Tout d'abord, j'aimerais rassurer la collègue d'Hochelaga-Maisonneuve, s'il y en a une qui s'est battue pour garder toutes les sommes d'argent qui avaient été octroyées au Secrétariat des aînés, c'est bien moi. S'il y en a une qui s'est battue pour qu'il y ait des effectifs supplémentaires alors que, vous le savez, on coupe les effectifs, c'est bien moi. S'il y en a une qui s'est battue pour qu'il y ait de nouveaux programmes, c'est bien moi. S'il y en a une qui se bat avec ma collègue pour qu'il y ait une politique de Vieillir chez soi, c'est bien moi. Mais, comme je l'ai mentionné, une politique de Vieillir chez soi, ce n'est pas seulement une politique avec des actions communautaires. Il faut savoir que, dans le 5 millions qu'on voit apparaître, là, 7 moins 5, il reste 2, mais, dans le 5 millions, c'est la Stratégie d'action en faveur des aînés, il reste quand même des sommes d'argent à être dévolues. La deuxième année, c'est un 3 millions supplémentaire; la troisième, c'est 6,8 qui s'ajoutent aux crédits; après, 7,8; après, 8,8; pour un total de 28,4 millions supplémentaires pour la politique Vieillir chez soi dans la communauté.

Mais, si on regarde la totalité de la politique, ça revient à 2,7 milliards. Parce qu'on oublie qu'il y a 2,3 milliards de dollars pour le maintien à domicile, développer des places en CHSLD, développer des lits de récupération, développer des ressources intermédiaires pour aider les personnes atteintes de maladie cognitive. On oublie qu'il y a aussi 86 millions de dollars pour construire des logements sociaux et adaptés pour les aînés. On oublie qu'il y a 172 millions de dollars pour deux nouveaux crédits et bonifier deux crédits fiscaux. Et c'est ça qu'on oublie. On pense que la politique Vieillir chez soi, c'est 2 point quelques millions de dollars pour la ministre responsable des Aînés. Bien, je m'excuse, c'est 16 ministères et organismes. On a quand même travaillé ensemble. Donc, c'est la première fois que c'est une stratégie gouvernementale pour toucher les aînés. Ça fait que ça n'origine pas seulement de la ministre des Aînés. Bravo s'il y a plus d'argent pour les actions communautaires. Il y en a plus, c'est bien. Au moins, la députée n'est pas en train de me dire qu'il y en a moins, il y en a plus. Ça, c'est une bonne nouvelle. Et tant mieux si, dans la politique Vieillir chez soi, il y a encore plus d'argent. Puis je vais devoir faire patienter la députée encore un peu parce que la politique va sortir incessamment, mais nous n'allons pas reconduire textuellement tout ce qui était dans la Stratégie d'action en faveur des aînés, il y aura des variantes.

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la députée.

Mme Poirier: Écoutez, juste une dernière question. Dans, justement, les notes qu'on nous a remises tout à l'heure, on nous indique qu'il y a 16 395 personnes qui sont en attente de soins à domicile au Québec. C'est inadmissible, Mme la ministre, vous en conviendrez comme moi. Est-ce que votre politique Vieillir chez soi va faire en sorte que, dans un délai respectable, ces gens vont recevoir des soins? Parce que je pense que... Et en tout respect pour vous, et je connais votre cœur là-dessus, est-ce que la ministre prévoit que, dans sa politique Vieillir chez soi, ces 16 000 personnes là qui sont là vont recevoir dans un délai des plus raisonnables des soins à domicile? Parce que vous l'avez dit vous-même tout à l'heure, ce que ces gens-là souhaitent, c'est de demeurer chez soi, et je pense que 16 000 personnes qui attendent des soins à domicile, vous en conviendrez comme moi, ce n'est pas acceptable dans notre société.

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la ministre.

Mme Blais: M. le Président, c'est la raison pour laquelle aussi il y a une politique du Vieillir chez soi. C'est un changement de paradigme, on veut que les personnes puissent obtenir des services à domicile. Au bout de cinq ans, c'est 381 millions supplémentaires qui s'ajoutent aux 550 millions pour atteindre 931 millions de dollars pour le maintien à domicile, attachés pour le maintien à domicile. On veut que les 16 000 personnes qui attendent pour du maintien à domicile puissent l'obtenir le plus rapidement possible.

Et, non, ce n'est pas acceptable, mais vous savez comme moi, M. le Président, qu'on a plus d'ainés dans notre société, on n'en a jamais connu autant. On est une société vieillissante. Bon, il faut arrêter de dire que c'est tristounet, mais on a une société vieillissante. Et les aînés veulent vivre chez eux, et c'est la raison pour laquelle on prend le virage du maintien à domicile. Mais ce virage-là, il ne se prend pas du jour au lendemain. C'est un peu comme l'implantation des appuis aux proches aidants, il faut prendre le temps de former le personnel, il faut prendre le temps d'avoir les bons acteurs qui travaillent avec nous pour être en mesure de prodiguer les soins à domicile, que ce soient les ergothérapeutes, les infirmiers et les infirmières, que ce soit le personnel pour donner les soins d'hygiène, que ce soient les popotes roulantes pour aller porter la nourriture. Alors, tous ces acteurs-là doivent être au rendez-vous, doivent converger, et c'est ça qu'on est en train de mettre en place. Peut-être qu'on ne verra pas ça automatiquement demain matin, mais, sur une échelle de cinq ans, en tout cas, on va voir qu'il va y avoir un très grand changement. D'ailleurs, c'est un grand changement qui s'est opéré depuis quelques années.

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la députée, ça va? Merci. M. le député de Charlesbourg, la parole est à vous.

M. Pigeon: Merci, M. le Président. Mme la ministre, je crois que je vais aborder un sujet difficile et que la ministre connaît bien, et c'est la question de la maltraitance. Et la maltraitance envers les personnes aînées, n'est-ce pas, M. le Président, c'est une question délicate. C'est un sujet qui dérange, en fait, mais c'est un sujet dont il faut parler. Puis c'est difficile à enrayer parce qu'entre autres ça prend toutes sortes de formes. Et on a parlé de maltraitance, bien sûr, physique, mais psychologique aussi, on a parlé de maltraitance sexuelle, et ça existe, on a parlé de maltraitance matérielle et même — et peut-être souvent — financière. Et on se retrouve donc avec une problématique difficile, et ça prend la forme, d'une certaine façon, de violation des droits de la personne. Et, pour que nos aînés puissent vieillir — parce qu'ils y ont droit — dans la sécurité et dans la dignité, il y a des actions importantes à poser.

J'aimerais rappeler, M. le Président, qu'en 2010, avec la collaboration de nombreux partenaires, le ministère et la ministre ont mis sur pied le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées 2010-2015, donc un plan quinquennal. Je souligne, M. le Président, que ce sont 13 ministères et organismes qui ont mis en commun leurs efforts pour aborder ce problème-là. Je les cite parce que c'est important de voir l'ampleur pas seulement du problème, mais de la réponse qui est donnée. Alors, bien sûr, la Commission des droits de la personne et de la jeunesse a été interpellée, le Curateur public; des ministères: le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, le ministère de la Justice du Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux, et le ministère de la Sécurité publique. Se sont ajoutés l'Office des personnes handicapées du Québec, la Société d'habitation du Québec, le Secrétariat aux affaires autochtones et, finalement, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Donc, un plan qui visait large. Il y avait, je pense, 39 mesures et engagements, j'aimerais en souligner cinq si vous le voulez bien, M. le Président: la mise en place d'une équipe d'intervention spécialisée par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse; la mise en place d'une ligne téléphonique Aide Abus Aînés, la ligne AAA; une campagne de sensibilisation grand public, un élément clé de la stratégie; la création d'une chaire de recherche; et l'embauche de coordonnateurs régionaux.

J'aimerais, M. le Président, que Mme la ministre puisse faire état, à travers, là, tous les engagements non pas seulement du ministère, mais des partenaires, de tous les partenaires que je viens de nommer, de qu'est-ce qui a été fait en gros puis qu'est-ce qu'il reste à faire. Parce que c'est un problème, là, qui a besoin qu'on s'y attaque.

Et, deuxièmement, concernant l'équipe d'intervention spécialisée, la ligne Aide Abus Aînés, puis la campagne de sensibilisation, pouvez-vous nous donner des exemples de retombées pour les aînés puis peut-être quantifier, là, les retombées et nous illustrer qu'il y a bel et bien des ressources qui ont été utilisées pour contrer ce problème délicat?

● (16 h 50) ●

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la ministre.

Mme Blais: Merci, M. le Président. Si vous permettez, avant de répondre, j'aimerais rectifier ce que j'ai dit à la députée d'Hochelaga-Maisonneuve.

Le Président (M. Bernier): Je vous en prie.

Mme Blais: Il y a 16 000 personnes en attente de plusieurs services dans toutes les régions du Québec, mais il y a 6 455 personnes en attente, puis le délai d'attente est de 15 jours. C'est confirmé par le sous-ministre adjoint. Alors, c'est important de le dire, il y a quand même une variante, là, il y a une variante par rapport à ça.

Maintenant, concernant le plan d'action pour contrer la maltraitance, je ne pensais jamais que ça prendrait une ampleur de cette nature-là. Je savais qu'il y avait beaucoup de maltraitance, mais je ne pensais jamais que les acteurs nationaux se parleraient beaucoup. Et, je vais vous dire, la ligne téléphonique, après 73 semaines d'opération, en date du 1er mars, on a reçu 6 908 appels téléphoniques. Il y a une chaire pour contrer la maltraitance. C'est Marie Beaulieu qui est titulaire de cette chaire à l'Université de Sherbrooke. Elle vient de sortir un premier ouvrage, et cet ouvrage-là est un ouvrage populaire, je dirais, pour les personnes, pour se sensibiliser à la maltraitance. Ce n'est pas un ouvrage pour les connaisseurs, ce n'est pas un ouvrage scientifique, mais ça permet justement de lire sur la maltraitance, d'en connaître davantage.

Nous avons aussi déployé beaucoup de dépliants: *La confiance, ça se mérite!*, avec l'Autorité des marchés financiers; *La maltraitance envers les aînés*, un autre dépliant; *Trop beau pour être vrai? Il faut se méfier*, parce qu'il y a beaucoup d'exploitation envers les aînés. Ça, c'est fait par l'Autorité des marchés financiers.

Vous avez parlé d'abus sexuels tout à l'heure. On n'avait jamais vu ça, une femme sur un dépliant pour parler d'agression sexuelle envers les femmes âgées. Alors, nous, on en a parlé, puis je pense que c'est important. Quand je dis nous, là, je crois que c'est important de parler de ça parce que c'est inadmissible que nous soyons, jeunes ou moins jeunes, agressées dans la vie.

On a fait... C'est le ministre des Finances qui a mandaté un comité qui était composé de plus de 13 personnes, avec des ministères, avec toutes sortes... le Barreau, les administrateurs agréés, alors des gens qui ont fait en sorte qu'il y ait un modèle de procuration et des notes explicatives pour simplifier, pour comprendre c'est quoi, la procuration, comment on fait ça, la procuration.

On a fait un autre dépliant, *Québec ami des aînés*, où on parle de maltraitance. Ce sont des outils de communication.

Mais on a mis en place aussi un forum des partenaires. Et, normalement, on aurait dû tenir notre deuxième forum des partenaires au mois de juin, et je l'ai devancé au mois de mars, il a eu lieu le 30 mars. Et, au 30 mars, il y a eu 50 organismes qui se sont présentés, des grands organismes, là, comme le président de la FADOQ, le président de l'AREQ, le président de l'AQRP, puis je pourrais continuer à vous dire qui était présent. Et, cette année, on a parlé d'un sujet extrêmement délicat — et je sais que ça va vous plaire et que ça va plaire à la députée d'Hochelaga-Maisonneuve et à la députée de Crémazie — on a parlé d'éthique. Et parler d'éthique dans un forum de cette nature-là, où tu as plus d'une centaine de personnes réunies, où on est capable de dialoguer et d'essayer de trouver des solutions par rapport à l'éthique... L'éthique, la maltraitance, c'est subtil. Alors, c'est notre deuxième forum de partenaires en moins d'un an.

Et, à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, il y a eu une augmentation des dossiers de façon incroyable, on est rendu à 66 dossiers de plus, cette année, que la commission a dû analyser. La commission a aussi une grande équipe, là, ils sont rendus une vingtaine de personnes pour travailler au niveau de l'exploitation des personnes âgées.

Donc, on voit que le plan de maltraitance est un plan qui suscite énormément d'enthousiasme. Nous avons maintenant des coordonnateurs à la maltraitance, dans toutes les régions du Québec qui sont affiliés dans un centre de santé et de services sociaux. Ils sont là pour faire un portrait de la situation de chacune des régions, pour travailler aussi avec les organismes en place qui oeuvrent pour contrer la maltraitance envers les aînés, mais ils travaillent aussi avec le commissaire aux plaintes. Donc, il y a un lien entre les deux.

Et moi, je suis très contente aussi de la ligne téléphonique du Centre de santé et de services sociaux Cavendish avec des spécialistes formés et avec Michèle Charpentier, de l'Université de Montréal, qui est en train d'analyser actuellement toutes les données, tous les appels téléphoniques pour être en mesure d'évaluer adéquatement la ligne téléphonique. Donc, ce ne sont pas que des gens qui répondent au téléphone, nous qui répondons aux appels, les CLSC, comme ça, dans le vide, mais c'est vraiment pour diriger la personne au bon endroit pour être en mesure de l'aider.

Donc, le plan de maltraitance aura deux ans au mois de juin, c'est un plan sur trois ans. Nous saurons, dans la politique, si le plan va se poursuivre. On espère que le plan va se poursuivre parce qu'un plan de cette nature-là... Ce serait dommage de perdre la première chaire mondiale en maltraitance, de perdre les coordonnateurs à la maltraitance, de perdre l'équipe de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, de perdre la ligne téléphonique. Et il y a d'autres actions qui ont été réalisées, entre autres de déclarer les incidents et les accidents, dans le cadre de l'adoption de la loi n° 16 de ma collègue la ministre déléguée aux Services sociaux. Donc, ça faisait partie d'une des 40 recommandations du plan à la maltraitance. On a, jusqu'à maintenant, réalisé combien d'actions?

Une voix: ...

Mme Blais: On a réalisé actuellement une trentaine de recommandations du plan de maltraitance. Mais ce n'est pas un plan qui est seulement figé dans le temps, puisqu'avec le Forum des partenaires on récolte beaucoup de données. Et c'était très intéressant lors du dernier Forum des partenaires parce que, les deux premières années, il y a eu une campagne de sensibilisation avec Yvon Deschamps. Entre autres, on a obtenu le prix Zénith dans le ministère pour cette publicité sociétale... je n'aime pas le mot «publicité», cette campagne sociétale avec Yvon Deschamps. Et puis, l'année prochaine, bien la sous-ministre adjointe au Secrétariat des aînés a demandé à l'ensemble des partenaires qui étaient présents au forum de lui donner des idées pour la prochaine campagne sociétale, comment nous étions pour composer, qu'est-ce qu'on veut voir dans cette campagne-là, comment on pourrait toucher les gens, comment on pourrait évoluer. Donc, on est beaucoup en lien avec les acteurs du milieu pour être en mesure de faire évoluer le plan de maltraitance.

Le Président (M. Bernier): Ça va? Merci. M. le député de Charlesbourg.

M. Pigeon: Oui. J'ai quelques minutes encore, M. le Président?

Le Président (M. Bernier): Oui, quelques minutes.

M. Pigeon: J'aimerais savoir de la part de Mme la ministre... Parce que je sais que ce n'est pas évident d'avoir des statistiques, mais est-ce qu'on a un suivi? Est-ce qu'actuellement... C'est peut-être relativement tôt, là, mais est-ce qu'on a un peu de suivi, en ce sens qu'on pourrait dire, disons: En 2008, la situation était à peu près celle-là concernant la maltraitance, en 2010 c'est comme ça, en 2012... J'imagine que vous êtes en train de faire ça. Je sais que le délai est court, là, mais je me demandais si on avait une espèce de suivi, je ne voudrais pas dire mathématique, mais disons quantitatif.

Le Président (M. Bernier): Merci. Mme la ministre.

Mme Blais: Dans la maltraitance, il y a le mot «négligence», et, parfois, la négligence n'est pas volontaire. Alors, on peut être négligent, mais ce n'est pas parce qu'on veut être négligent. Il faut faire attention, hein, dans la maltraitance, il y a

physique, psychologique, négligence, violation des droits, abus sexuels, les fraudes financières. Mais Marie Beaulieu, Dr Marie Beaulieu, sociologue, qui est titulaire de la chaire, après avoir publié cet ouvrage, est en train de faire une étude populationnelle parce que les statistiques que nous avons datent de plusieurs années. On dit que les personnes maltraitées, c'est entre 4 % et 7 %, mais d'autres disent que ce n'est que la pointe de l'iceberg, que ce serait beaucoup plus haut que 4 % à 7 %, ce serait peut-être 20 %, et Marie Beaulieu est en train de travailler avec toutes les autres provinces canadiennes parce qu'on n'a pas de données récentes, de statistiques récentes par rapport à la maltraitance. Et c'est la raison pour laquelle une chaire de cette nature-là va nous apporter des statistiques pour être en mesure de mesurer et de pouvoir s'ajuster au fur et à mesure.

Peut-être que... On dit qu'il y a plus de maltraitance au niveau de l'exploitation financière et dans les abus psychologiques, mais souvent c'est... Bon, exploitation financière, négligence, abus psychologique. Des fois, c'est multifactoriel, il n'y a pas seulement une forme de négligence. Et, quand on parle d'éthique, des fois c'est: Bon, est-ce qu'on a bousculé quelqu'un sans vouloir bousculer la personne? Est-ce que c'est éthique? Est-ce que ce n'est pas éthique? Et je crois qu'il y a vraiment une grande sensibilisation qui est en train de se faire dans les milieux institutionnels, mais également dans les milieux de vie des personnes, soit dans les résidences privées pour personnes âgées. Et il n'y a aucune députée et aucun député ici qui veut voir une personne âgée maltraitée, donc tout le monde, on travaille ensemble main dans la main pour contrer cette maltraitance envers nos aînés du Québec.

● (17 heures) ●

Le Président (M. Bernier): Merci. Dernière question.

M. Pigeon: Oui. Un dernier commentaire, M. le Président. Je dirais que je me réjouis du fait que la ministre ait confié à quelqu'un de sérieux scientifiquement, là, et socialement, quelqu'un d'une université, de l'Université de Sherbrooke... et, donc, on va pouvoir avoir des données probantes. Et ça, je pense c'est très important. Alors, mon passé de prof d'université me porte à croire que le travail sera fait avec rigueur et que ça pourra nous aider dans le suivi, là, de ce plan-là. Merci, M. le Président.

Le Président (M. Bernier): Merci. Dernier commentaire.

Mme Blais: Oui. J'aimerais peut-être ajouter que je n'ai pas choisi Marie Beaulieu. Marie Beaulieu, c'est une grande spécialiste internationale au niveau de la maltraitance, elle s'imposait de soi. Et, oui, avec Dre Beaulieu, on va être capables de mesurer, mais la ligne info Abus Aînés, avec la Dre Michèle Charpentier, de l'Université de Montréal, qui analyse actuellement avec ses élèves les appels téléphoniques, ça va nous permettre aussi de mesurer davantage. Moi, ça me sécurise beaucoup de savoir qu'il y a des chercheurs qui sont en train de travailler de concert autour de ce plan de la maltraitance, c'est très, très, très rassurant. Parce que vous le savez comme moi, M. le Président, ce n'est pas parce qu'on met en place des politiques qu'on est capable de faire tout le suivi. Alors, ça prend des gens sur le terrain, ça prend des gens qui ont la crédibilité pour pouvoir assurer le suivi. Parce qu'un jour on part, hein, les politiciens, mais on veut que les services et que les actions restent, et que les actions se développent.

Et j'ai mentionné qu'il y aurait une première politique gouvernementale pour Vieillir chez soi, mais, dans la vie, il y en aura une deuxième puis, un jour, il y en aura une troisième. Et c'est ça aussi, la beauté des gouvernements, c'est de partir des choses puis, après ça, de bonifier les actions. Et moi, je suis très consciente que tout le monde présent ici, tous les élus veulent tous bonifier les actions en faveur des aînés. C'est pour ça qu'on va en politique. Pas seulement pour les aînés, mais, entre autres, si on est assis ici aujourd'hui, c'est pour les aînés.

Adoption des crédits

Le Président (M. Bernier): Merci, Mme la ministre. Merci du temps... Et, maintenant, le temps étant écoulé au niveau de l'étude des crédits du volet Aînés du portefeuille Famille et Aînés, nous allons procéder à sa mise aux voix. Donc, est-ce que le programme 3, intitulé Condition des aînés, est adopté?

Des voix: Adopté.

Une voix: Sur division.

Document déposé

Le Président (M. Bernier): Adopté sur division. J'en prends bonne note. Donc, avant de clore nos travaux, je dépose le cahier des questions qui ont été formulées par l'opposition. Donc, je le dépose officiellement.

Et je tiens également à remercier tous les participants, tous les députés, Mme la députée d'Hochelaga-Maisonneuve, Mme la députée de Crémazie, M. le député de Bonaventure, M. le député de Lévis, M. le député de Jean-Lesage et vous, Mme la ministre, ainsi que le personnel du ministère de la Famille et le personnel également de la Santé et des Services sociaux. Merci d'avoir participé. Je veux remercier également notre secrétaire et son adjoint de son travail, M. le page, les gens à l'enregistrement qui sont ici présents et ceux qui sont à l'extérieur pour l'audiovisuel. Donc, merci infiniment de votre travail.

La commission ajourne ses travaux au mardi 24 avril, après les affaires courantes, où elle entreprendra l'étude des crédits du programme 4, Condition féminine, du portefeuille Culture, Communications et Condition féminine. Merci à tous. Bonne fin de soirée.

(Fin de la séance à 17 h 4)